



---

## **Rapport de présentation**

# **Compte administratif 2021**

---

Conseil municipal du 27 juin 2022

Le compte administratif 2021 est soumis à votre appréciation, sous forme d'une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2021, suivie d'une analyse des comptes du budget principal.

**En opérations réelles, y compris les excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068), et hors reprise des résultats antérieurs non affectés (chapitres 001 et 002), les grandes masses du compte administratif 2021 sont les suivantes :**

	CA 2019 (pour mémoire)	CA 2020	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	173,706 M€	169,915 M€	<b>169,250 M€</b>
Recettes réelles de fonctionnement	210,176 M€	212,629 M€	<b>211,520 M€</b>
Dépenses réelles d'investissement	47,509 M€	42,921 M€	<b>55,309 M€</b>
Recettes réelles d'investissement	22,544 M€	39,072 M€	<b>45,386 M€</b>

Afin de mettre en perspective ce compte administratif, il convient de rappeler les principaux objectifs budgétaires et financiers qui avaient été fixés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2021<sup>1</sup>, et qui étaient les suivants :

- un niveau d'investissement toujours élevé, de l'ordre à minima de 35 M€ ;
- le maintien d'une situation financière solide de la Ville, au travers, notamment :
  - de la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
  - de la préservation au maximum de la capacité d'autofinancement brut (épargne brute) dans un contexte de crise sanitaire et économique prolongée, avec un niveau-cible supérieur ou égal de 25 M€ environ ;
- la stabilité des taux d'imposition ;
- la priorité donnée, en matière de gestion de dette, à la poursuite du désendettement engagé depuis 2008.

Au stade du compte administratif 2021, et alors même que l'année 2021 a été marquée par les débuts de la forte poussée inflationniste et par certaines difficultés d'approvisionnement des entreprises et la relance de marchés infructueux, **la totalité de ces objectifs présentés à l'assemblée délibérante dans le cadre du débat d'orientations budgétaires a été respectée.** Ainsi, l'exécution du budget 2021 s'est notamment caractérisée par :

- **un niveau de dépenses d'équipement réalisées en forte hausse par rapport à 2020 et 2019 (40,3 M€ en 2021, après 33,8 M€ en 2020 et 38,8 M€ en 2019).**

Pour la Ville, dans un contexte de relance économique post-Covid, l'enjeu essentiel est en effet de maintenir, et même d'accélérer, son niveau d'investissement, afin de soutenir autant que possible l'activité économique au niveau local et de poursuivre le développement du territoire.

- **la stabilité des taux d'imposition par rapport à 2020** (pour la cinquième année consécutive), conformément à la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2020 ;
- **une légère baisse des dépenses réelles de fonctionnement**, lesquelles ont diminué de - 0,39 % par rapport à 2020 et de - 2,56 % par rapport à 2019 (année de référence d'avant-crise de la Covid-19).

A périmètre constant par rapport à 2020 (hors effets de la création de nouveaux services communs avec la métropole au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le transfert concomitant d'agents municipaux à la métropole<sup>2</sup>), l'évolution entre 2020 et 2021 aurait, en tout état de cause, été modérée (à hauteur de + 1,1% entre 2020 et 2021).

<sup>1</sup> Conseil municipal du 16 novembre 2020

- **le maintien d'un niveau élevé d'épargne brute**, supérieur à l'objectif minimal de 25 M€ défini dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Le niveau d'épargne brute a ainsi atteint **36,5 M€** au compte administratif 2021, après 37,5 M€ au CA 2020 et 36,2 M€ au CA 2019.

Pour mémoire, en 2020, le niveau d'épargne brute a été calculé en neutralisant la recette exceptionnelle de droits de mutation perçue par la Ville suite à la cession d'une partie des locaux du centre commercial de la Toison d'Or (recette de 5,232 M€, par nature exceptionnelle et ponctuelle).

- **la poursuite du désendettement**, conformément aux engagements de la municipalité.

Dans la continuité des exercices précédents, le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2021 a ainsi été réalisé exclusivement par autofinancement et recettes propres.

Dans ce contexte, l'exercice 2021 a été marqué par une nouvelle diminution de l'encours de la dette municipale, lequel s'élève désormais à **131,04 M€<sup>3</sup>** au 31 décembre 2021, après 140,3 M€ au 31 décembre 2020 et un pic de 235,7 M€ au 31 décembre 2008.

→ Avec une épargne brute de 36,5 M€, la capacité de désendettement de la commune<sup>4</sup> atteint donc environ 3,59 ans au CA 2021, traduisant une situation financière solide, indispensable à l'aune des défis budgétaires qui se profilent pour les années 2022 et suivantes (forte poussée inflationniste, fort ralentissement de la dynamique économique depuis le déclenchement du conflit russo-ukrainien, efforts budgétaires de 10 milliards d'euros qui pourraient être demandés aux collectivités locales dans le cadre d'une nouvelle contractualisation, etc.).

## RÉSULTATS DE CLÔTURE 2021 - TABLEAU D'EXÉCUTION DES BUDGETS

Le tableau d'exécution du budget principal fait ressortir les résultats définitifs suivants :

	Budget principal
Excédent de fonctionnement (A)	92 943 356,08 €
Déficit d'investissement (B)	- 14 033 034,94 €
<b>Résultat de clôture avant couverture des restes à réaliser (C) = (A) + (B)</b>	<b>78 910 321,14 €</b>
Restes à réaliser de dépenses d'investissement reportés en N+1 (2021) = (D) <sup>5</sup>	- 12 699 459,42 €
<b>Résultat de clôture après couverture des restes à réaliser = (C) + (D)</b>	<b>66 210 861,72 €</b>

Ce résultat de clôture sera affecté au budget supplémentaire 2022.

L'excédent de fonctionnement servira, en priorité, à la couverture du déficit d'investissement tel que défini ci-dessus, le solde étant disponible pour couvrir les éventuelles dépenses nouvelles ou diminution de recettes inscrites au budget supplémentaire 2022.

<sup>2</sup> Cf. *infra*, pour plus d'explications, dans la partie consacrée aux dépenses réelles de fonctionnement.

<sup>3</sup> Hors retraitement de l'aide du fonds de soutien restant à percevoir par la Ville après 2020.

<sup>4</sup> Nombre théorique d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser la totalité de son encours de dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.

<sup>5</sup> Cf. *infra* pour plus de précisions concernant les restes à réaliser.

De manière générale, comme l'a rappelé récemment le rapport d'orientations budgétaires 2022, la situation financière saine de la Ville, conjuguée à ce solide fond de roulement, lui permet d'aborder de manière favorable les multiples défis auxquels elle doit faire face sur les années 2022 et suivantes, dont notamment :

- la très forte poussée inflationniste constatée en 2021 dans un contexte de rebond économique très rapide suite à la crise sanitaire et économique, aggravée par le déclenchement du conflit russo-ukrainien (inflation multi-sectorielle touchant les prix de l'énergie, des matières premières, des denrées alimentaires etc.) ;
- la participation à la relance économique via un investissement municipal dynamique ;
- la participation à la trajectoire de redressement des finances publiques qui sera probablement demandée par l'Etat, suite à la période de crise sanitaire (effort budgétaire de 10 milliards d'euros annoncé pour les collectivités locales dans l'hypothèse d'une reconduction de la majorité parlementaire actuelle à l'issue des élections législatives de juin 2022) ;
- les conséquences des mesures nationales en matière de ressources humaines (pour certaines liées à l'inflation, à l'image de la hausse probable à venir du point d'indice de la fonction publique) ;
- la diminution de la dotation de solidarité communautaire de Dijon Métropole en 2022 et 2023, dans le cadre du pacte financier et fiscal approuvé par le conseil métropolitain par délibération du 24 mars 2022.

Cette situation budgétaire solide lui permet également d'être en capacité budgétaire de déployer de nouveaux projets et de nouveaux services publics, à l'image, récemment, du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, et du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, « le 1204 ».

Pour ce qui concerne enfin spécifiquement l'excédent budgétaire, l'enjeu pour la commune, pour la suite de la mandature et dans un contexte international et national complexe, consistera à procéder à une gestion raisonnée et progressive de celui-ci, avec pour objectifs, à la fois :

- de contribuer à maintenir un niveau d'investissement dynamique (et même accentué) dans un contexte de relance économique ;
- de poursuivre, en parallèle, à court/moyen terme, le désendettement de la ville ;
- le tout sans augmentation des taux communaux de fiscalité directe locale.

Cette gestion prudente de l'excédent s'avère d'autant plus indispensable dans un contexte de divergence de trajectoire budgétaire, suite à la crise sanitaire, entre les communes et l'intercommunalité (cette dernière ayant été davantage touchée que la Ville par les conséquences budgétaires de la crise de la Covid-19).

## RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE 2021

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes engagées sur un exercice comptable mais non liquidées, et qui seront mandatées ou mises en recouvrement ultérieurement.

Pour l'exercice 2021, le besoin de financement est le suivant :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget principal</b>
Dépenses	12 699 459,42 €
Recettes	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>12 699 459,42 €</b>

Ce montant s'explique principalement par les délais d'approvisionnement des entreprises et la hausse des coûts qui ont retardé certains chantiers en cours et/ou le lancement de certains projets, avec notamment la nécessité de relancer certains appels d'offres infructueux.

Ainsi, plusieurs opérations (dont la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - scénographie du Pôle culturel -Chapelle Sainte Croix de Jérusalem, le CIAP « le 1204 », la rénovation du pont du Lac Kir, la création d'un terrain synthétique au Stade Trimolet, etc.) n'ont donc pas pu être achevées sur l'année, ce qui a entraîné le report des crédits en 2022.

## TAUX D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE

Les taux d'exécution des crédits ouverts en 2021, en fonctionnement comme en investissement, et en dépenses comme en recettes, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses réelles de fonctionnement dont</b>	<b>94,69%</b>	<b>93,62%</b>	<b>95,49%</b>	<b>96,12%</b>	<b>96,97%</b>	<b>92,78%</b>	<b>95,01%</b>
Frais de personnel	97,07%	97,58%	98,19%	96,88%	98,09%	95,99%	96,57%
Charges à caractère général	88,46%	94,44%	93,82%	95,63%	94,94%	83,87%	92,63%
Charges financières	84,72%	95,53%	79,47%	90,49%	92,27%	95,17%	77,19%
Autres charges	97,75%	85,88%	92,96%	95,51%	97,19%	95,00%	96,67%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>109,92%</b>	<b>104,21%</b>	<b>104,98%</b>	<b>103,75%</b>	<b>102,58%</b>	<b>104,98%</b>	<b>104,00%</b>
hors produits des cessions	101,18%	102,68%	102,63%	101,39%	102,40%	104,93%	101,07%
<b>Dépenses réelles d'investissement dont :</b>	<b>70,71%</b>	<b>69,07%</b>	<b>84,51%</b>	<b>82,89%</b>	<b>78,42%</b>	<b>69,62%</b>	<b>70,11%</b>
<a href="#">Dépenses d'équipement[1]</a>	74,25%	69,96%	79,94%	80,41%	75,23%	68,01%	65,85%
Remboursement du capital de la dette	99,07%	99,38%	99,71%	99,84%	99,66%	99,73%	99,86%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>46,00%</b>	<b>34,40%</b>	<b>68,71%</b>	<b>58,29%</b>	<b>106,11%</b>	<b>92,44%</b>	<b>90,66%</b>
Hors produit des cessions	78,42%	41,07%	81,71%	100,06%	108,04%	106,56%	97,81%

[\[1\] Pourcentage après retraitement des crédits affectés aux réserves au budget supplémentaire de l'année et effectivement non consommés au 31/12/21 \(chapitres 20,204,21,23\)](#)

# BUDGET PRINCIPAL – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

## I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses réelles	169 250 535,36	55 308 798,78	224 559 334,14
Dépenses d'ordre	17 854 532,12	2 445 378,71	20 299 910,83
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>187 105 067,48</b>	<b>57 754 177,49</b>	<b>244 859 244,97</b>
Recettes réelles	211 520 472,19	45 386 520,88 <sup>6</sup>	256 906 993,07
Recettes d'ordre	1 984 023,75	18 315 887,08	20 299 910,83
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>213 504 495,94</b>	<b>63 702 407,96</b>	<b>277 206 903,90</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>26 399 428,46</b>	<b>5 948 230,47</b>	<b>32 347 658,93</b>
<b>Affectation des résultats de l'exercice antérieur</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Excédent de fonctionnement	26 399 428,46		26 399 428,46
Déficit ou excédent d'investissement		5 948 230,47	5 948 230,47
<b>Résultat reporté de l'exercice antérieur</b>	<b>66 543 927,62</b>	<b>- 19 981 265,41</b>	<b>46 562 662,21</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>92 943 356,08</b>	<b>- 14 033 034,94</b>	<b>78 910 321,14</b>

## II- ANALYSE DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES

(En millions d'euros - M€ ou centaines de milliers d'euros - K€)

### A- Préambule – Méthodologie de présentation retenue dans la suite du rapport

Dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale de la Covid-19, la Ville avait dû, pendant l'année 2020, prendre diverses mesures afin de faire face à cette situation exceptionnelle, au travers notamment :

- de la prise en charge des **coûts supplémentaires engendrés par la crise** dont l'acquisition des masques chirurgicaux et en tissu en direction de la population et des agents municipaux, les achats divers de produits d'hygiène / prophylactiques, le nettoyage et gardiennage supplémentaires, l'abondement exceptionnel de la subvention au CCAS, etc.
- du maintien des versements des subventions aux associations, y compris lorsque les activités ou manifestations subventionnées n'ont pas pu être organisées en raison de la crise sanitaire. Ce maintien des subventions constitue donc un effort financier de la Ville en direction des associations ;
- des mesures volontaristes prises par la municipalité en direction des foyers les plus démunis (plan de mesures sociales adopté par délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020) et du monde économique (exonérations de divers droits et redevances en particulier des bars, restaurants et commerçants).

En parallèle, les divers confinements et couvre-feux de 2020 accompagnés de fermetures totales ou partielles de divers établissements et équipements municipaux (petite enfance, écoles, équipements culturels et sportifs), avaient également fortement impacté l'exercice budgétaire 2020, particulièrement en termes de **pertes de recettes usagers pour les différents services publics concernés**.

<sup>6</sup> Dont excédent de fonctionnement capitalisé N-1 (compte 1068).

Cette forte contrainte sur le budget de la Ville avait toutefois été partiellement **contrebalancée par des économies de charges de fonctionnement** dues notamment à la fermeture totale ou partielle des établissements (par exemple en matière de fluides, de dépenses de personnel, d'achats de denrées alimentaires, de transports, d'annulation de manifestations, etc.), ainsi que par des aides exceptionnelles de l'Etat pour l'acquisition de masques pour la population et de la Caisse d'Allocations familiales pour soutenir les structures multi-accueil de la petite enfance.

Suite à cette année 2020 exceptionnelle, l'exercice 2021 a été marqué par une sortie progressive, mais néanmoins assez rapide, des principales mesures de restriction prises en 2020 dans la phase la plus dure de la crise sanitaire, avec un retour à la quasi-normale à la fin du printemps 2021.

Compte-tenu de ces divers éléments, **l'année 2020 a donc constitué un exercice budgétaire singulier et exceptionnel pouvant difficilement constituer un point de référence pour les comparaisons budgétaires**, alors que l'année 2021 a amorcé un retour partiel et rapide vers la « normale ».

**Dans ce contexte particulier, outre la comparaison habituelle de l'évolution des dépenses et recettes entre l'exercice N (2021) et l'exercice N-1 (2020), le rapport intègre également par la suite, dans ses différentes rubriques, et lorsque cela est apparu pertinent, les données du compte administratif 2019** (dans la mesure où l'année 2019 a été le dernier exercice de référence avant-crise sanitaire et constitue donc une base de comparaison pertinente avec l'exercice 2021).

#### B- Une évolution maîtrisée et limitée des dépenses réelles de fonctionnement en 2021, dans un contexte de sortie progressive de la crise sanitaire et de début de poussée inflationniste dès la fin d'année 2021

Les dépenses réelles de fonctionnement sont essentiellement constituées par les charges de personnel et les charges à caractère général, les subventions diverses et les intérêts de la dette.

L'année 2021 a débuté par une reprise économique dans un contexte national très particulier après une année de crise sanitaire et sociale pendant l'année 2020, qui a perduré sur le premier semestre 2021.

L'inflation a atteint + 1,6 % par rapport à 2020 et, à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2021, une augmentation des fluides (notamment du gaz), de l'alimentation et des carburants a été constatée. Ces hausses ont pu toutefois être atténuées par les taux d'intérêts restés bas pendant l'année 2021 comme en 2020 et dont la charge a moins pesé sur le budget de la Ville.

Pour la Ville, l'année 2021, malgré le confinement du mois d'avril 2021, a également été marquée par la reprise des activités culturelles, sportives, extra scolaires et de tourisme qui n'avaient pu avoir lieu ou de façon restreintes en 2020.

▪ Dans ce contexte, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **169,250 M€** au compte administratif (CA) 2021, soit une **diminution de - 0,39 % par rapport au CA 2020** (169,915 M€) et de - 2,56 % par rapport au CA 2019.

Toutefois, cette évolution doit être nuancée, dans la mesure où l'année 2021 a été marquée par un changement de périmètre significatif en matière de dépenses de personnel. En effet, dans le cadre du nouveau schéma de mutualisation de Dijon Métropole, de nouveaux services communs ont été créés à partir d'octobre 2021 entre la commune et la métropole (cf. *infra*). Cette création s'est accompagnée du transfert de 228 postes budgétaires à la métropole au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

En réintégrant fictivement le coût d'octobre à décembre 2021 des effectifs transférés à la métropole au 1er octobre 2021 (nouveaux services communs), valorisé à 2,6 M€, **l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement aurait été de + 1,1% par rapport à 2020 à périmètre constant** (tout en restant inférieures de 1,07% à leur niveau de 2019), soit une progression modérée dans un contexte de reprise de l'inflation et de retour à une activité quasi-normale des services municipaux dans un contexte de sortie progressive de la crise de la Covid-19.

Par grands postes budgétaires, les dépenses ont évolué de la manière suivante :

### **Évolution des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2021**

*Dépenses réelles en millions d'euros (M€), hors doubles comptes*

Chapitres	Nature des dépenses	2019	2020	2021	Variation 2020-2021	Variation 2019-2021
011	Charges à caractère général	40,709 M€	37,939 M€	<b>40,756 M€</b>	7,42 %	0,12 %
012	Charges de personnel	94,597 M€	92,858 M€	<b>90,963 M€</b>	- 2,04 %	- 3,84 %
014	Atténuation de produits	1,531 M€	1,552 M€	<b>1,351 M€</b>	- 12,95 %	- 11,75 %
65 - 6586	Autres charges de gestion courante	31,175 M€	31,995 M€	<b>31,545 M€</b>	- 1,40 %	1,19 %
66	Intérêts et mouvements financiers	5,629 M€	5,519 M€	<b>4,305 M€</b>	- 22,01 %	- 23,52 %
67	Charges spécifiques	0,065 M€	0,052 M€	<b>0,294 M€</b>	469,4 %	355,3 %
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi budgétaires)	0,000 M€	0,000 M€	<b>0,036 M€</b>	NC	NC
<b>TOTAL général</b>		173,706 M€	169,915 M€	<b>169,250 M€</b>	<b>- 0,39 %</b>	<b>- 2,56 %</b>
<b>TOTAL général à périmètre constant par rapport à 2020<sup>7</sup></b>		173,706 M€	169,915 M€	<b>171,850 M€</b>	<b>+ 1,1 %</b>	<b>-- 1,07 %-</b>

▪ Pour la Ville de Dijon, la maîtrise de la masse salariale demeure un enjeu majeur et un levier essentiel pour une gestion saine des comptes publics, tout en respectant la volonté politique de sécurisation et d'accompagnement des parcours individuels.

Dans les faits, après une réduction continue depuis 2014, les charges de personnel (chapitre 012) ont connu, en 2021, une évolution de - 2,04% par rapport à 2020 (soit - 1,896 M€) et - 3,84% par rapport à 2019.

→ Ce recul entre 2020 et 2021 s'explique principalement par un changement de périmètre majeur lié à la mise en place de nouveaux services communs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et des transferts de personnel associés.

<sup>7</sup> Pour permettre une comparaison 2020/2021 à périmètre constant, le coût des personnels transférés à la métropole au 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021, est réintégré fictivement .



En effet, la mutualisation des services étant largement éprouvée entre les services métropolitains et dijonnais depuis une dizaine d'années, l'actualisation du dispositif juridique entre les collectivités s'est poursuivie et amplifiée en 2021 avec la création de nouveaux services communs à la métropole à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 (d'autres sont ensuite intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2022) :

- Appui à la Direction générale : Mission coordination et services aux communes, Valorisation des grands projets, Ressources et accompagnement RH Espace public et cadre de vie ;
- Courrier, Affaires générales et des Manifestations, Entretien des locaux ;
- Relations internationales, Territoires et projets, Rénovation urbaine et Logement ;
- Bâtiments, Energie, Sécurité civile, circulation et coordination, Données techniques et topographiques et planification, Paysages et espaces publics, Domaine public et développement.

En conséquence, conformément à la législation en vigueur, les personnels exerçant leurs missions à la Ville de Dijon au sein de ces services ont été transférés de droit à la métropole au 1<sup>er</sup> octobre 2021. 228 postes budgétaires ont ainsi été concernés par ces transferts et ont fait l'objet d'un ajustement au tableau des effectifs de chaque collectivité (en suppression côté Ville de Dijon et en création côté Dijon Métropole).

La masse salariale transférée (chapitre 012) a été valorisée à - 2,6 M€ pour la période d'octobre à décembre 2021.

Le coût de chacun de ces services, intégralement supporté par la métropole à compter d'octobre 2021, est réparti entre chacune des parties adhérentes d'après l'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie à l'automne 2021.

La participation de la Ville de Dijon au financement des services communs est imputée en diminution de son attribution de compensation, conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales (cf. *infra*).

**→ Après retraitement de cet important changement de périmètre, l'évolution de la masse salariale aurait été de + 0,8 % en 2021.**

→ Au-delà de la création de nouveaux services communs et des transferts d'agents concomitants à la métropole, les principaux autres facteurs d'évolution de la masse salariale de la collectivité en 2021 ont été les suivants :

- la progression naturelle de la masse salariale liée à l'évolution de carrière des fonctionnaires (dit « glissement-vieillesse-technicité ») : + 1,185 M€ ;
- la poursuite de la pandémie Covid-19, dont l'effet a été favorable sur la masse salariale (près de -1 M€) : la crise sanitaire s'est, en effet poursuivie en début d'année 2021, et s'est notamment accompagnée d'une fermeture des musées et des établissements sportifs depuis le 2<sup>ème</sup> confinement, le 30 octobre 2020 jusqu'à leur réouverture progressive à compter du 19 mai 2021 sous conditions et avec un protocole sanitaire strict.

L'économie estimée sur les heures supplémentaires et le moindre recours aux agents horaires et intermittents est de – 863 K€ dans le cas des réouvertures progressives des équipements les 19/05 et 09/06.

Le recensement de la population a également été annulé, soit une économie sur les charges de personnel estimée à –100 K€ à la Ville.

- la mise en place du RIFSEEP au 1er janvier 2022, laquelle a imposé le versement du solde au 31 décembre 2021 du régime indemnitaire de grade versé jusqu'alors aux agents.

Le complément de régime indemnitaire a été directement impacté par cette régularisation, puisqu'il était jusqu'à présent versé en septembre pour la période d'octobre de l'année N-1 à septembre de l'année N. Ainsi, exceptionnellement pour l'année 2021, la mise en place du RIFSEEP a entraîné un surcoût indirect de 437 K€ équivalent à 3 mois pour la période d'octobre à décembre 2021.

- la mise en œuvre de la poursuite de l'accord PPCR : suite au report d'une année de certaines mesures prévues dans le cadre du PPCR (l'année 2018 ayant été une année blanche), des revalorisations indiciaires, prévues initialement au 1er janvier 2020, sont finalement entrées en vigueur au 1er janvier 2021. Elles ont concerné principalement les agents de catégorie C pour un coût valorisé à hauteur de 363 K€.

→ Par ailleurs, d'autres mesures nationales et locales en matière de ressources humaines se sont appliquées en 2021, notamment :

➤ **Au niveau national** :

- la mise en place d'une prime de précarité instaurée par la loi du 6 août 2019 pour tous les nouveaux contrats conclus à compter du 1er janvier 2021 d'une durée inférieure ou égale à un an, renouvellement inclus (hors saisonniers, contrats de projet, nomination stagiaire à l'issue du contrat) lorsque la rémunération brute globale est inférieure à un certain plafond. Cette mesure s'inspire de l'indemnité de fin de contrat mise en place dans le secteur privé qui est égale à 10% de la rémunération brute totale versée au salarié. Pour la Ville, son coût s'est élevé à 133 K€ en 2021.

- les différentes mesures salariales mises en œuvre en faveur des agents aux salaires les plus bas suite aux revalorisations successives du SMIC (+ 0,99% au 01/01/2021 et +2,2% au 01/10/2021 en raison de la hausse de l'inflation), et ce, malgré la poursuite de l'application de l'accord PPCR :

\* mise en place d'une indemnité différentielle SMIC de janvier à mars 2021,

\* attribution de points d'indices supplémentaires à compter d'avril 2021 (pour les indices majorés entre 330 et 335),

\* relèvement du traitement minimum de la fonction publique à l'indice majoré 340 au 1er octobre 2021.

Leur coût global s'est élevé à 36 K€ en 2021.

➤ **Au niveau local** :

- La collectivité a également fait le choix d'instaurer la mise en place de l'indemnité de rupture conventionnelle, créée par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Le coût 2021 s'est élevé à 58 K€.

Ce dispositif, qui s'inspire de la procédure existante dans le secteur privé, vise à favoriser la mobilité des agents publics des carrières publiques vers les carrières privées. Face à la demande de plusieurs agents de pouvoir bénéficier de cette mesure, la Ville de Dijon a souhaité mettre en place son expérimentation moyennant un accompagnement social des agents afin de s'assurer du bien-fondé de leur démarche et protéger les plus fragiles d'entre eux.

- En matière de sécurité publique, la collectivité poursuit son objectif de porter l'effectif des policiers municipaux à 100 d'ici fin 2023. Dans un contexte de forte tension sur le marché de l'emploi qui découle d'une pénurie de main d'œuvre au niveau national, la collectivité a adapté sa stratégie afin d'être plus attractive avec :

\* la mise en place d'une passerelle afin de permettre à des agents de la collectivité de devenir policiers municipaux à l'issue d'un parcours d'immersion et de formation de plusieurs mois aux sein des différents métiers de la tranquillité publique (vidéo-protection, brigade verte, agent de surveillance de la voie publique, police municipale) ;

\* la revalorisation du régime indemnitaire des policiers municipaux, qui, outre le renforcement de l'attractivité en matière de recrutement, vise à une meilleure reconnaissance d'une filière qui s'est fortement professionnalisée ces dernières années afin de lutter contre les troubles à l'ordre public. L'équipement de l'arme létale fin 2021, pour les policiers municipaux intervenant en soirée et la nuit, témoigne de cette professionnalisation.

- Dans un contexte économique bouleversé et car la lutte contre la précarité constitue l'un des fondements de sa politique en matière de ressources humaines, la Ville de Dijon a poursuivi son objectif de déprécarisation d'agents horaires (près de 1 000 agents depuis 2001) en stagiairisant et pérennisant 27 agents, dont 13 à la direction Petite enfance au printemps 2021 et 14 dans le secteur de l'animation à la direction Enfance éducation à l'automne 2021. De nouvelles vagues de déprécarisation d'agents sont programmées en 2022 à la Direction Enfance éducation dans le cadre de l'accord pour un progrès social durable.
  - En outre, face à ces difficultés conjoncturelles, la Ville de Dijon, en tant qu'employeur socialement responsable, a souhaité renforcer son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes via l'apprentissage et a recruté davantage d'apprentis à la rentrée 2021 (65 apprentis en décembre 2021 contre 34 en décembre 2020), entraînant une hausse de la masse salariale de ce secteur de +130 K€ (540 K€ en 2021 contre 410 K€ en 2020, hors frais pédagogiques), néanmoins compensée partiellement par le dispositif d'aide à l'embauche de 3 000 € par apprenti mis en place par l'Etat (90 K€ de recettes perçues en 2021 au titre des apprentis embauchés à la rentrée 2020- CF. Infra).
  - Enfin, l'année 2021 a été marquée par l'organisation des élections départementales et régionales, dont le coût budgétaire brut a été estimé à 320,5 K€ (pour mémoire les élections municipales avaient représenté un coût de 218 K€ en 2020).
- Avec un niveau de **40,756 M€ en 2021**, les charges à caractère général (chapitre 011) ont fortement augmenté par rapport à 2020, année marquée par la crise sanitaire et sociale de la Covid-19 (37,939 M€ au CA 2020) durant lesquelles elles avaient fortement reculé.

En conséquence, afin de remettre en perspective le niveau réel des charges de fonctionnement constaté en 2021 par rapport à un exercice budgétaire plus classique, la comparaison sera également effectuée avec l'année 2019 (dernier exercice budgétaire de référence antérieur à la crise de la Covid-19).

Ainsi, si les charges à caractère général ont fortement augmenté/rebondi en 2021 (+ 7,42 %, soit + 2,8 M€ par rapport à 2020), elles sont néanmoins demeurées très proches de leur niveau de référence 2019 d'avant-crise (+ 0,12 %, soit + 46,8 K€, en 2021 par rapport à 2019, soit un niveau quasi-constant).

→ Dans le détail, le chapitre 011 comprend, en particulier, les principaux postes de dépenses suivants :

<p><b>- achats de prestations, de contrats de services et entretien - maintenance des biens mobiliers et immobiliers</b>  <i>(articles comptables : 6042, 611 (hors dépenses de fluides), total compte 615, 617, 6188, 6226, 6227, 6228, 6282, 6283)</i></p>	<p><b>20,376 M€</b>  (+ 19 % par rapport à 2020 et + 4,6 % par rapport à 2019)</p>
<p><b>- charges de fluides</b></p> <p><i>dont <u>électricité</u> (articles 60612 et 614 et 62876 remboursement points lumineux)</i></p> <p><i>dont <u>gaz</u> (articles 60612, 611 et 614)</i></p> <p><i>dont <u>eau et assainissement</u> (article 60611 et 614)</i></p> <p><i>dont <u>chauffage urbain</u> (article 60613)</i></p> <p><i>dont <u>fuel</u> (articles 60612 et 611)</i></p>	<p><b>6,660 M€</b>  <b>(+ 6,8% par rapport à 2020 et - 2,7 % par rapport à 2019)</b></p> <p><b>2,545 M€</b>  (- 0,1 % par rapport à 2020 et - 6,8 % par rapport à 2019)</p> <p><b>1,489 M€</b>  (+ 102 % par rapport à 2020 et 25 % par rapport à 2019)</p> <p><b>0,811 M€</b>  (- 7,6 % par rapport à 2020 et - 24 % par rapport à 2019)</p> <p><b>1,784 M€</b>  (+ 26,8% par rapport à 2020 et + 23,01% par rapport à 2019)</p> <p><b>0,031 M€</b>  (- 2,45 % par rapport à 2020 et - 33 % par rapport à 2019)</p>
<p><b>- achats de fournitures et matériels (articles 60628, 6063 à 6068)</b></p>	<p><b>3,078 M€</b>  (- 46,72 % par rapport à 2020 et stable par rapport à 2019 )</p>
<p><b>- alimentation</b></p>	<p><b>2,867 M€</b>  (+ 13,5% par rapport à 2020 et -11,5% par rapport à 2019)</p>
<p><b>- publicité, publications et relations publiques (total compte 623 sauf le 6234)</b></p>	<p><b>1,588 M€</b>  (+ 15,21% par rapport à 2020 et - 40,96 % par rapport à 2019)</p>
<p><b>- taxes foncières et autres impôts locaux divers réglés par la Ville (articles comptables 63512, 63513, 6353, 6355 et 637)</b></p>	<p><b>1,129 M€</b>  (- 6,29% par rapport à 2020 et + 3,58% par rapport à 2019)</p>
<p><b>- frais de télécommunications</b></p>	<p><b>0,392 M€</b>  (+ 15,63 % par rapport à 2020 et -5,04% par rapport à 2019)</p>
<p><b>- frais d'affranchissement</b></p>	<p><b>0,296 M€</b>  (+ 20,57% par rapport à 2020 et - 4,22 % par rapport à 2019)</p>
<p><b>- frais de déplacement, missions et réceptions (total comptes 625 et 6234)</b></p>	<p><b>0,123 M€</b>  (+ 71,52% par rapport à 2020 et - 32,17 % par rapport à 2019)</p>

Le fort rebond constaté entre 2020 et 2021 (relativisé toutefois par la comparaison avec 2019) s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

(1) Les achats de prestations, de contrats de services, de publicité et publication, ont varié de + 3,5 M€ par rapport à 2020 et de + 293 K€ par rapport à 2019 (hors charges de fluides comptabilisées en prestations de services sur la nature comptable 611).

Pour mémoire, en 2020, ces dépenses avaient connu un très fort creux (- 2,3 M€ par rapport à 2019) résultant principalement :

- de l'annulation des interventions sur les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires, sur les équipements sportifs, pendant la fermeture des établissements municipaux lors du premier confinement, et du deuxième confinement pour certains établissements ;
- de l'annulation de grands festivals et manifestations (Concert de rentrée ; les Internationales de Dijon, la fête foraine, les animations de Noël avec la patinoire éphémère, la maison du Père Noël, les expositions des Musées) pour respecter les mesures sanitaires décidées par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19 ;
- l'adaptation d'autres manifestations aux mesures sanitaires, à l'instar notamment du Brunch des Halles (commandes en ligne et retrait en click & collect), des festivals Kultur'mix et Nuits d'Orient (offres numériques) ;
- l'ouverture du camping retardée au 15 juin 2020.

En 2021, malgré le confinement du mois d'avril et la fermeture des lieux culturels et sportifs, cafés, restaurants jusqu'au 19 mai 2021, les prestations et événements annulés pour la plupart en 2020 ont pu avoir lieu (excepté le concert de rentrée) et d'autres prestations se sont ajoutées (liées ou non à la poursuite de la COVID 19) notamment :

(2) Les interventions sur les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires, sur les équipements sportifs et de la petite enfance ont pu reprendre en 2021, exception faite de la période du 3ème confinement au printemps 2020 (+ 1 M€ par rapport à 2020 et + 438 K€ par rapport à 2019 avec le changement du mode de gestion des prestations de l'extrascolaire en 2021) ;

(3) Les différents événements annulés pour partie - ou réalisés en format restreint - pendant l'année 2020 ont pu se dérouler normalement en 2021 notamment le feu d'artifice du 14 juillet, les fêtes foraine et de fin d'année (+ 362 K€)

(4) Les événements culturels notamment les expositions « Claudot » au Musée des Beaux-Arts, « Passé à table » au Musée archéologique ; la résidence de la bande dessinée, Clameurs; estivaux comme Garçon la Note, les Jeudi'jonnais, l'Été en continu ainsi que sportifs avec le « village des JO 2024 » et les animations sportives de l'été ont été nombreux en 2021 et ont offert une diversité d'activités aux dijonnais et visiteurs de la Ville (+ 344 K€ par rapport à 2020).

(5) La mise en œuvre de la gestion connectée de l'espace public - On Dijon (incluant notamment les coûts de fonctionnement du poste de commandement centralisé, de la radiocommunication, de l'éclairage public, du réseau haut débit, de la vidéo-protection, de la géolocalisation, de la radiocommunication, des bornes d'accès, des journaux électroniques d'information et de la sécurité des bâtiments) s'est poursuivie en 2021.

Le budget global s'est ainsi élevé à 1,926 M€ en 2021, après 1,626 M€ en 2020 (soit + 300 K€), et, pour mémoire, 1,772 M€ en 2019.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de l'actualisation de l'autorisation d'engagement approuvée par délibération du conseil municipal du 22 mars 2021, laquelle a notamment renforcé/actualisé le budget dédié à la vidéoprotection et la sécurisation des bâtiments municipaux, et tenu compte également de l'actualisation des prix.

(6) En 2021, la Ville a également acheté des places de crèches auprès d'une nouvelle structure « Galipette et trottinette » à la suite du transfert du centre social des Grésilles à la Ville, auparavant géré par la Caisse d'Allocations Familiales - CAF (+ 296 K€).

7) La progression des dépenses de nettoyage résulte essentiellement de prestations supplémentaires pour les halles et marchés et de prestations sur de nouveaux locaux (+ 281 K€ par rapport à 2020 et de + 425 K€ par rapport à 2019).

(8) De la même manière, la hausse des dépenses en surveillance et gardiennage (+ 235 K€ par rapport à 2020 et + 277 K€ par rapport à 2019) s'explique principalement par un renforcement de la sécurité et du filtrage du marché des halles au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, la mise en place d'une surveillance de la campagne de vaccination dans les bâtiments appartenant à la Ville, ainsi que par la surveillance des animations diverses de l'année 2021 qui avaient été annulées en 2020 ( feux d'artifices, fêtes de fin d'année, etc.) ;

Pour mémoire, l'année 2019 avait été marquée par des manifestations et évènements exceptionnels ayant donné lieu à un renforcement de la sécurité des sites concernés (particulièrement lors de l'inauguration de Musée des Beaux-Arts et en marge des manifestations du mouvement dit « des gilets jaunes »).

(9) Conformément aux normes comptables en vigueur et aux préconisations de la Direction générale des finances publiques et du comptable public, les dépenses de déconstruction/démolition de certains bâtiments sont désormais intégrées dans les dépenses de fonctionnement si cette déconstruction ne donne pas lieu à une reconstruction dans l'année (auparavant prises en compte dans la section d'investissement, + 141 K€) ;

(10) Les redevances gros producteurs et le retraitement des déchets verts et divers ont augmenté entre 2020 et 2021 de + 106 K€ pour tenir compte du coût du retraitement imposé par les nouvelles normes (notamment les normes sur l'évacuation des jus de fermentation pour les déchets d'espaces verts).

(11) Diverses études, notamment sur le suivi et l'évaluation de la biodiversité dans la Combe à la Serpent et des expertises sur les arbres du Parc de la Colombière ainsi que le renforcement des contrôles sur les jeux des écoles, centres de loisirs, multi accueils et parc et jardins, ont par ailleurs été conduites en 2021 (effet budgétaire de + 95 K€ entre 2020 et 2021).

(12) L'ouverture du camping a eu lieu plus tôt en 2021 (15 avril) qu'en 2020 (15 juin) avec un coût budgétaire en hausse en conséquence de + 80 K€ d'une année sur l'autre.

(13) Les charges directes de fluides (incluant les charges de fluides comptabilisées en prestations de services sur la nature comptable 611) ont été également impactées à la hausse par rapport à 2020, année de crise sanitaire de la Covid-19 et de mise en œuvre des mesures de confinement avec la fermeture totale ou partielle dans ce cadre de divers établissements municipaux recevant du public : établissements sportifs, groupes scolaires, structures multi-accueil, etc.).

Ces charges ont atteint **6,66 M€** en 2021, soit **une augmentation de + 18,85 % par rapport au CA 2020 et +2,71% par rapport au CA 2019**. Elles se répartissent de la manière suivante :

- **les dépenses d'électricité** ont atteint 2,545 M€ en 2021 (soit - 3 K€ par rapport à 2020 et - 186 K€ par rapport à 2019), cette diminution s'expliquant exclusivement par la baisse des activités dans les bâtiments municipaux accueillant du public pendant le confinement d'avril 2021, ainsi que par la continuité du travail à distance dans les services où cela était possible.

- **les consommations d'eau** se sont élevées à 811,3 K€ en 2021 (soit - 67 K€ par rapport à 2020, - 256 K€ par rapport à 2019), cette diminution s'expliquant par l'entrée en vigueur de la nouvelle SEMOP ODIVEA à partir d'avril 2021 et l'actualisation concomitante des tarifs de l'eau, par la gestion active des fuites (économie de 6%/an), par la faible utilisation des équipements municipaux pendant le confinement d'avril 2021, et par le transfert de la piscine du Carrousel à compter du 14 septembre 2019 à Dijon Métropole ;

- **la consommation de gaz** a atteint 1,489 M€ en 2021 (+ 752 K€ par rapport à 2020 et + 299 K€ par rapport à 2019), cette très forte hausse résultant quant à elle :

- de la réduction au minimum du chauffage dans les installations non occupées en 2020 ;
- de la baisse historique du prix du gaz durant l'année 2020, liée au contexte géopolitique des pays producteurs de pétrole, à un hiver avec une rigueur climatique faible et au ralentissement mondial de l'activité économique. Ces conditions cumulatives ont ainsi provoqué une offre supérieure à la demande sur le marché du gaz.

Ces conditions ne se sont pas reproduites en 2021 puisque, dès octobre 2021, le prix du gaz a augmenté de 20 € HT/MWh. Le gouvernement a d'ailleurs mis en place un bouclier tarifaire et gelé les prix du gaz jusqu'à la fin de l'année pour les particuliers mais qui excluait les entreprises et les collectivités territoriales.

- **les dépenses liées au chauffage urbain** à hauteur de 1,784 M€ (+ 375 K€ par rapport à 2020 et + 334 K€ par rapport à 2019). Cette hausse significative s'explique par :

- les raccordements des groupes scolaires Ouest, Dampierre et Marmuzots, des gymnases Boivin, Marmuzots et Lentillères ainsi que de l'OPAD au réseau de chauffage urbain en 2020 qui ont connu leur première année de pleine exploitation en 2021 ;
- la fermeture de la piscine des Grésilles en 2019 pendant les travaux de rénovation énergétique ;
- l'impact du confinement 2020 qui portait uniquement sur la part variable (liée à la consommation) de la facture et n'a pas d'incidence sur la part fixe (liée à l'abonnement et la maintenance du réseau).
- enfin, dès octobre 2021, l'augmentation du prix de l'énergie a également eu des répercussions sur les dépenses de chauffage urbain de l'ordre de 13 €HT/MWh (impact de la hausse du prix du gaz sur les coefficients de révision R1).

- **les dépenses de fuel** sont restées stables par rapport à 2020 (-1 K€ par rapport à 2020 et - 15K€ par rapport à 2019) pour atteindre un montant à hauteur de 31 K€, variation essentiellement due aux commandes effectuées d'une année sur l'autre.

En synthèse et en pourcentage, la répartition des coûts budgétaires des consommations de fluides se décompose comme suit :

<b>Fluides</b>	<b>% /total CA 2021</b>
Electricité	38 %
Gaz	22 %
Chauffage urbain	27 %
Eau	12%
Fuel	1%

(14) Les dépenses d'alimentation (denrées alimentaires acquises par la Ville, essentiellement pour la restauration scolaire) ont également fortement augmenté (+ 341 K€ par rapport à 2020).

Cet écart s'explique essentiellement par le « creux » desdites dépenses en 2020, en raison notamment du premier confinement qui s'était accompagné de la fermeture des écoles.

Malgré leur rebond en 2021, ces dépenses sont néanmoins demeurées significativement inférieures à leur niveau d'avant-crise (- 374 K€ en 2021 par rapport à 2019), l'année 2021 ayant encore été marquée par les mesures de restriction (troisième confinement du mois d'avril 2021) et les fermetures de classe dues au protocole sanitaire.

Pour information, la part du bio dans le budget alimentation a atteint 33,35 % en 2021 et les produits sous signe de qualité dépassent 50 % des achats de denrées alimentaires (Loi EGALIM). Il est à noter qu'aucun surcoût n'a été répercuté sur la facturation aux familles alors même qu'un prix plancher a été instauré en 2020 (cf. *infra* - chapitre 70) et contrairement à la pratique d'autres collectivités;

(15) La location de bâtiments modulaires pour accueillir les classes du groupe scolaire Buffon pendant la durée des travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'opération « Response-H2020 » a également pesé sur les charges à caractère général en 2021 (+201 K€).

(16) Les dépenses de carburants pour les véhicules municipaux ont également augmenté par rapport à 2020 (+ 123 K€ par rapport à 2020), dans un contexte de hausse des prix des carburants à partir de février 2021. Par ailleurs, l'année 2020 avait été marquée par les conséquences du premier confinement et la baisse des prix des carburants.

(17) Les versements à des organismes de formation aux bénéficiaires des agents municipaux ont rebondi de + 84 K€ par rapport à 2020 (+ 19 K€ par rapport à 2019).

(18) Les frais d'assurances, notamment de l'assurance « dommage aux biens », ont fortement progressé en 2021, conséquence notamment de sinistres intervenus ces dernières années dont notamment celui ayant eu lieu en 2019 au groupe scolaire Montmuzard (+ 10,86 % soit + 66 K€ par rapport à 2020) ;

(19) Enfin, parmi les autres postes en progression/rebond en 2021, figurent également :

- les frais de télécommunication (+52,9 K€ par rapport à 2020 et -21 K€ par rapport à 2019) ;
- les frais de déplacements, missions et réceptions (+ 51 K€ par rapport à 2020 et -58 K€ par rapport à 2019) ;
- les frais d'affranchissement (+ 50 K€ par rapport à 2020 et -13 K€ par rapport à 2019) ;
- les transports des biens : (+21 K€ par rapport à 2020 et – 235 K€ par rapport à 2019, année exceptionnelle consacrée notamment à l'accrochage des œuvres des réserves au Musée des Beaux-Arts rénové).

→ En parallèle de ces divers facteurs de progression, certaines dépenses ont toutefois connu des évolutions à la baisse en 2021, parmi lesquelles, entre autres :

- les achats de fournitures et de petits équipements, en diminution de -2,7 M€ par rapport à 2020 (mais en quasi-stabilité par rapport à 2019). Cette diminution entre 2020 et 2021 résulte principalement des achats exceptionnels à la crise sanitaire et réalisés pendant l'année 2020, dont, notamment, **2,4 M€ pour l'acquisition de masques pour la population** et le personnel municipal, 83,4 K€ de gels hydro-alcooliques et de désinfectants pour les accueils et le personnel, 36,8 K€ de protections jetables pour le personnel, etc. Pour 2021, le montant des achats pour des masques et gels hydro-alcooliques s'est élevé à 29 K€ ;

- l'évolution de - 6,29 % par rapport à 2020 (soit - 76 K€ d'une année sur l'autre) des taxes foncières et impôts locaux payés par la Ville sur ses différentes propriétés du fait, essentiellement :

- d'une erreur d'appréciation des locaux par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) pour des locaux situés rue Berlier en 2020 ;
- du paiement sur 2020 des redevances des fréquences radioélectriques notamment de la police municipale de 2019 et 2020 ;
- d'une cotisation santé et prévoyance concernant le service civique et volontaire moins importante qu'en 2020 ;



- l'évolution des compensations pour contraintes de service public versées par la Ville dans le cadre des deux contrats de délégation de service public (DSP) de multi-accueils de la petite enfance :

- pour ce qui concerne le contrat de DSP 2018-2021 des structures multi-accueil de la petite enfance Junot et Roosevelt, dont la gestion a été confiée au délégataire « People and Baby », la compensation a évolué de - 14 K€ par rapport à 2020 ;
- pour ce qui concerne le contrat de DSP de la structure multi-accueil « le Tempo », renouvelée en 2019 avec gestion confiée au délégataire Léo Lagrange Centre Est, la compensation a également diminué de - 18,6 K€.

Pour mémoire, durant la période de la crise sanitaire de la Covid-19, la Ville avait pris la décision de soutenir la trésorerie des délégataires en maintenant intégralement le versement des redevances, et ce alors même que ces structures étaient fermées pendant le 1<sup>er</sup> confinement.

A l'issue de l'exercice 2020, et après clôture des comptes annuels par les délégataires, des négociations ont eu lieu en 2021 avec chacun d'entre eux afin de tirer les conséquences budgétaires de ces fermetures sur l'équilibre financier des contrats de DSP avec la Ville et donneront lieu en 2022 à des remboursements à la Ville (prise en compte de l'activité partielle dont ont bénéficié les délégataires, économies de charges liées à la fermeture des équipements, frais de structure, etc.).

▪ **Les « autres charges de gestion courante<sup>8</sup> » (chapitre 65 et chapitre 6586) ont, quant à elles, enregistré une diminution de - 1,40 % par rapport à 2020, mais une augmentation de + 1,19% par rapport à 2019.**

- Cette diminution significative entre 2020 et 2021 (- 449 K€ d'une année sur l'autre) s'explique essentiellement par **l'effort financier important et exceptionnel décidé par la Ville pendant la crise sanitaire en 2020** pour aider les associations et le CCAS, avec pour mémoire comme mesures phares :

- l'abondement de la subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de + 500 K€ dans le cadre du plan de mesures sociales décidé par la Ville lors du Conseil municipal du 10 juillet 2020 (dont 150 K€ pour renforcer les aides financières versées par le CCAS aux personnes fragilisées par la crise sanitaire et financière, 250 K€ fléchés sur le secteur alimentaire, et 100 K€ destinés au secteur caritatif) ;
- le maintien du soutien financier aux associations.

Pour mémoire, la crise sanitaire de la Covid-19 a eu pour conséquence le report ou l'annulation de nombreuses manifestations locales prévues au cours de l'année 2020, dont la plus grande partie était portée par des associations financées par le biais de subventions municipales dédiées et attribuées lors des différents conseils municipaux de décembre 2019 à décembre 2020.

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 6 mai 2020 qui prévoyait des mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques attribuées aux associations pendant la crise sanitaire, la Ville a décidé de maintenir son soutien aux associations, notamment en transformant des subventions attribuées y compris pour des manifestations récurrentes en subvention de fonctionnement (ex : Grésilles en fêtes, Jours de fête à la Fontaine d'Ouche, etc), en maintenant les subventions pour certaines manifestations annulées mais reportées en 2021 (il n'y pas eu attribution de nouvelle subvention en 2021 dans ce cas de figure).

- Les principaux autres facteurs d'évolution du chapitre 65 entre 2020 et 2021 ont été les suivants :

- le retour au niveau des années précédentes de la subvention de fonctionnement du CCAS : 6,866 M€ en 2021 après 6,888 M€ en 2020 (hors subvention exceptionnelle COVID 19 de 500 K€ cf supra) et 6,630 M€ en 2019 (subvention réduite en fin d'exercice 2019 au vu du réalisé budgétaire du CCAS sur cet exercice) ;

<sup>8</sup> Incluant également le chapitre 6586 « frais de fonctionnement des groupes d'élus » ;

- la stabilité des subventions de fonctionnement attribuées à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon (6,670 M€) et à la régie personnalisée de la Vapeur (750 K€);
- le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au Centre de Rencontres Internationales et de Séjours de Dijon (CRISD) à hauteur de 250 K€ (délibération du conseil municipal du 22 mars 2021) pour aider celui-ci à faire face aux conséquences financières de la crise de la Covid-19 sur son activité (l'établissement ayant été fermé durant la majeure partie de l'année 2020) ;
- les subventions aux écoles primaires et maternelles privées ont été ajustées à la hausse pour tenir compte de la réactualisation de la participation au financement des écoles maternelles et élémentaires privées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 décidée par arrêté préfectoral du 7 octobre 2021 à hauteur de 1 314 € par élève de maternelle et 507 € par élève de primaire sur la période scolaire 2020-2021 (+ 174 K€) ;
- l'annulation du Concert de rentrée en 2021 comme en 2020 suite aux restrictions sanitaires imposées face à la crise sanitaire (annulation du versement de la subvention 2021 de 100K€ à la Régie personnalisée de la Vapeur qui assure la logistique avec les artistes du concert) ;
- la stabilité de la subvention attribuée à la Caisse des Ecoles (50 K€). Pour mémoire, la Ville avait repris en gestion directe, à compter de 2019, les aides pour les transports et les bourses des élèves ;
- l'augmentation des bourses attribuées aux élèves de l'enseignement supérieur (189,5 K€ contre 142,6 K€ en 2020) prévue dans le plan de mesures sociales de juillet 2020 qui a vu son plein effet avec la rentrée 2020-2021.

L'aide accordée par la Ville aux enfants lors de voyages scolaires a, quant à elle, atteint 6,2 K€ (en baisse par rapport à 2020 de - 1,9 K€, s'expliquant principalement par l'annulation des voyages scolaires au premier semestre 2021 avec les différentes restrictions sanitaires mises en place) ;

- la séparation de groupes politiques en 2021 au sein du conseil municipal, a augmenté mécaniquement la mise à disposition de moyens par la Ville (+ 33 K€) ;
- le versement du solde 2020 de la participation de la Ville pour le fonctionnement du centre social des Grésilles à la Caisse d'allocations familiales (CAF) suite au transfert de celui-ci à la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2021, (80 K€ en 2021 contre 560 K€ en 2020 comme en 2019) ;
- la subvention complémentaire à CREATIV pour compenser la fin de la mise à disposition de personnel aux accueils de Fontaine d'Ouche à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020 et des Grésilles à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (+ 24 K€ par rapport à 2020) ;
- la participation de la Ville au financement de la carte culture étudiante à hauteur de 35K€ pour le solde de l'année 2020-2021(- 35 K€ par rapport à 2020, année qui comprenait le versement du solde de 2019-2020 et d'un premier acompte 2020- 2021) ;
- un volume légèrement en hausse de créances admises en non-valeur ou éteintes (+ 4,7 K€ par rapport à 2020).

- Enfin, conformément au schéma de développement des structures de quartier approuvé par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2015, les subventions aux Maisons de quartier ont, quant à elles, augmenté de + 131,4 K€ en 2021 par rapport à 2020.

Cette hausse s'explique essentiellement par les deux facteurs suivants :

- la dernière phase de regroupement des deux structures des Grésilles ;
- ainsi que le plein déploiement des projets sociaux du quartier Université.

▪ **Le chapitre 014 « Atténuation de produits »** est en baisse par rapport à l'exercice précédent, avec un total de **1,351 M€ en 2021**, après 1,552 M€ au CA 2020 et 1,531 M€ au CA 2019. Le détail de ce chapitre intègre notamment :

- la contribution de la Ville de Dijon au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui diminue d'environ - 41,4 K€ en 2021 (soit -3,56 % par rapport à 2020 comme en 2019 par rapport à 2018).

Elle s'est ainsi élevée à **1,120 M€ en 2021**, après 1,161 M€ en 2020 et 1,265 M€ en 2019, dans un contexte de diminution tendancielle globale du prélèvement à l'échelle de l'ensemble intercommunal<sup>9</sup> de Dijon Métropole (2,882 M€ en 2021 après 2,874 M€ en 2020 et 3,113 M€ en 2019).

Par ailleurs, compte-tenu de l'intégration intercommunale croissante, la part du prélèvement du FPIC à la charge de la métropole (déterminée à partir du coefficient d'intégration fiscale) devrait tendre à augmenter (au bénéfice de celle des communes, dont Dijon, qui devrait diminuer à due concurrence au cours des prochaines années).

Cette baisse de la contribution de la Ville de Dijon ne doit pas occulter le fait que celle-ci a très fortement augmenté depuis 2012. Elle atteint ainsi, en 2021, un niveau près de 13,9 fois supérieur à celui de 2012 (80 561 €).

- les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants accordés par l'Etat, mais à la charge de la Ville de Dijon (231,3 K€ en 2021 soit - 26,9 K€ par rapport à 2020, et + 37,6 K€ par rapport à 2019).

Pour mémoire, l'année 2020 comportait deux dépenses non renouvelées en 2021 :

- le reversement de la Ville à ses différents partenaires (Dijon Métropole, Shop'in Dijon) des subventions accordées par le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) au titre de la revitalisation des commerces du centre-ville suite aux événements liés aux manifestations dites « des gilets jaunes » à hauteur de 93,7 K€ ;

- les reversements au titre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (38,9 K€ au CA 2020, après 37,8 K€ au CA 2019).

▪ **Les charges financières (chapitre 66)** se sont élevées à **4,305 M€ en 2021**, après 5,519 M€ en 2020 (soit un recul de 22,01% d'une année sur l'autre) et 5,629 M€ en 2019.

Cette nouvelle baisse des intérêts de la dette municipale s'explique à la fois par :

- le désendettement continu de la Ville de Dijon depuis 2008 ;
- le niveau toujours historiquement bas des taux d'intérêt constaté en 2021.

Après cette période particulièrement favorable (particulièrement au cours de l'exercice 2021), le niveau des charges financières devrait se stabiliser en 2022, malgré la poursuite du désendettement, compte tenu en particulier du contexte inflationniste.

▪ Enfin, **les charges exceptionnelles/spécifiques (chapitre 67)** se sont élevées à **294,4 K€** en 2021, après 52 K€ en 2020, correspondant exclusivement à des opérations comptables d'annulations de titres émis sur exercices antérieurs.

Cette forte hausse s'explique principalement par le remboursement d'un trop perçu de 229,9 K€ à la Caisse des Allocations Familiales de Côte d'Or (CAF). Ce remboursement fait suite à la détection d'une erreur matérielle de traitement des données informatiques fournies par la Ville pour justifier le versement des aides (Prestation de service ordinaire et contrat enfance jeunesse) de la CAF sur les années 2018 et 2019.

---

<sup>9</sup> Le fonctionnement du FPIC est basé sur la notion « d'ensemble intercommunal », constitué par la « somme » de l'établissement public de coopération intercommunale (Dijon Métropole en l'occurrence) et de ses communes-membres. Le prélèvement du FPIC (pour les collectivités contributrices) et/ou la recette du FPIC (pour les collectivités bénéficiaires), est ainsi calculé à l'échelle de l'ensemble intercommunal, puis il est ensuite réparti entre l'EPCI et ses communes membres.

## C – Des recettes réelles de fonctionnement en légère baisse par rapport à 2021

Les recettes réelles de fonctionnement ont, dans leur globalité, diminué de - 0,52 % en 2021, passant de 212,629 M€ au CA 2020 à **211,520 M€ en 2021** (pour mémoire 210,176 M€ au CA 2019).

Hors produits exceptionnels/spécifiques (chapitre 77), **les recettes « structurelles » de fonctionnement baissent de - 3,34 % par rapport à 2020 et de - 2,09 % par rapport à 2019.**

Cet apparent recul de - 1,9M€ entre 2020 et 2021 (recettes retraitées hors chapitre 77 et hors recette exceptionnelle de 2020 de droits de mutation) doit toutefois être fortement nuancé. Il s'explique principalement par quatre facteurs (dont le détail sera expliqué infra) :

- une diminution ponctuelle des subventions de la Caisse des Allocations Familiales (- 4 M€ entre 2020 et 2021) s'expliquant, pour une part significative, par le décalage d'une partie des versements de l'année de 2021 sur l'année 2022
- la baisse de l'attribution de compensation versée par Dijon Métropole (- 2,97M€), pour prendre en compte le transfert de personnel des services communs de la Ville à la Métropole à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;
- la hausse des produits fiscaux sans hausse des taux communaux (+ 3,3 M€), sous l'effet essentiellement, du transfert de la part départementale de TFPB (et de l'application du coefficient correcteur) désormais perçus par la commune en compensation de la suppression des compensations d'exonérations fiscales de taxe d'habitation à compter de 2021
- le rebond des produits de services (+ 1,8 M€) mais sans toutefois atteindre les montants de 2019.

### Évolution des recettes de fonctionnement entre 2019 et 2021

*Recettes réelles en millions d'euros (M€)*

Chapitres	Nature des recettes	2019	2020	2021	Variation 2020/2021	Variation 2019/2021
70	Produits des services et du domaine et ventes diverses	12,721 M€	8,888 M€	<b>10,669 M€</b>	20,04 %	- 16,13 %
73 - 731	Impôts et taxes	151,555 M€	157,012 M€	<b>154,223 M€</b>	- 1,78 %	1,76 %
74	Dotations et participations	41,626 M€	43,216 M€	<b>37,044 M€</b>	- 14,28 %	-11,01 %
75	Autres produits de gestion courante	3,360 M€	2,855 M€	<b>2,887 M€</b>	1,11 %	- 14,07 %
77	Produits exceptionnels	0,370 M€	0,115 M€	<b>6,108 M€</b>	5192 %	1551 %
76	Produits financiers	0,264 M€	0,262 M€	<b>0,263 M€</b>	0,28 %	-NS
013	Atténuations de charges	0,281 M€	0,281 M€	<b>0,326 M€</b>	16,2 %	16,2 %
<b>TOTAL (hors résultat de fonctionnement reporté)</b>		210,176 M€	212,629 M€	<b>211,520 M€</b>	<b>- 0,52 %</b>	<b>0,64 %</b>
<b>TOTAL hors chapitre 77 et hors recette exceptionnelle de droits de mutation à titre onéreux de 5,232 M€ (locaux Toison d'Or en 2020)</b>		209,806 M€	207,282 M€	<b>205,412 M€</b>	<b>- 3,34 %</b>	<b>- 2,09 %</b>

NS : non significatif

▪ **Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) après avoir connu un très fort recul, de près d'un tiers en 2020, ont fortement rebondi en 2021, sans toutefois retrouver leur niveau de 2019.**

Ainsi, malgré ce rebond de + 20,04% (soit + 1,781 M€) par rapport à 2020, les produits des services ont été inférieurs, en 2021, de 16,13% par rapport à leur niveau de 2019 (soit 2,052 M€ en moins).

Pour mémoire, l'année 2020 avait été fortement affectée par la crise sanitaire et économique de la Covid-19 avec, à la fois :

- la fermeture de divers établissements municipaux durant le 1<sup>er</sup> confinement du printemps 2020 et, dans une ampleur moindre, durant le 2<sup>ème</sup> confinement de l'automne 2020 (essentiellement pour les établissements culturels et sportifs) ;
- les mesures prises la Ville pour atténuer les conséquences de la crise pour les ménages dans le cadre du plan de mesures sociales approuvé par délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 ;
- les mesures de soutien adoptées par la Ville en direction des commerçants, et particulièrement des bars et restaurants.

**Compte-tenu du caractère exceptionnel de l'année 2020, la comparaison avec l'exercice 2019 (année de référence d'avant-crise) sera également utilisée.**

**Dans le détail, les principales évolutions constatées entre 2019 et 2021 ont été les suivantes :**

- **les redevances et droits des services à la population (comptes 7062, 70631, 70632, 7066, 7067)** sont en forte augmentation par rapport à 2020 (+ 1,807 M€) mais elles demeurent néanmoins inférieures de - 1,247 M€ à leur niveau de 2019 (produit de **7,137 M€ en 2021**, contre 5,330 M€ en 2020 et 8,384 M€ en 2019).

Pour mémoire, en 2020, la baisse des recettes s'expliquait principalement par les conséquences :

- d'une part, du 1<sup>er</sup> confinement marqué par la fermeture<sup>10</sup> des écoles maternelles et primaires, du périscolaire, de la restauration scolaire, des centres de loisirs, des crèches, des équipements sportifs et culturels ;
- d'autre part, de la volonté de la municipalité d'aider les familles dont les revenus mensuels étaient inférieurs à 1200 € par mois avec la mise en place de la gratuité de la restauration scolaire pour 2020 et des accueils de loisirs d'été (délibérations des conseils municipaux du 28 mai et du 10 juillet 2020) mais également d'aider les familles ayant moins de 1 400 € de revenus par mois en réduisant pour le 2<sup>nd</sup> semestre de 50% le tarif de la restauration scolaire, des crèches, des accueils de loisirs, des activités sportives et culturelles (délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020).

Par la suite, l'année 2021 a été marquée par deux décisions (expliquant pour une bonne part le niveau des recettes encore significativement inférieur à celui de 2019) :

- d'une part, la fermeture en avril 2021 de la restauration municipale et du périscolaire (1 semaine), des ALSH (hormis Baudelaire qui a accueilli les enfants des personnels prioritaires), des multi- accueils et l'annulation des activités sportives des vacances de printemps ;
- d'autre part, la mise en place d'un plancher tarifaire à 0,50 € pour le repas en restauration scolaire et en accueil de loisirs extrascolaires à compter de janvier 2021 pour les résidents dijonnais (mesure adoptée par le conseil municipal du 14 décembre 2020).

- **les redevances d'occupation du domaine public (RODP compte 70323) et de stationnement sur la voie publique (70321)** sont également en forte hausse de +256 K€ par rapport à 2020 mais légèrement plus basse que celles de 2019 (866,8 K€ après 610,5 K€ en 2020 et 945,3 K€ en 2019).

<sup>10</sup> Hormis un accueil minimal maintenu à titre gratuit pour les enfants des personnels soignants.

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> février 2021, le conseil municipal avait en effet décidé l'exonération totale des droits de voirie (terrasses, étalages, stores, enseignes et divers matériel) pour les mois de novembre, décembre 2020 ainsi que le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour le secteur des cafés, hôtels et restaurants, de même que les droits d'installation et de redevance d'occupation du domaine public relatifs aux extensions de terrasses autorisées du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2021.

Pour mémoire, l'année 2020 avait été marquée par les décisions prises lors des conseils municipaux du 28 mai et 10 juillet 2020 pour soutenir l'activité économique en grande difficulté face à la crise sanitaire et aux confinements, avec l'exonération totale de tous les droits de voirie (terrasses, étalages, stores, enseignes et divers matériels), des redevances des marchés de Dijon, des food trucks, des kiosques, des manèges, etc. pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020 ainsi que l'exonération totale des droits d'installation et RODP relative aux extensions temporaires de terrasse autorisées sur l'année 2020.

Par ailleurs, le montant des droits perçus sur la nature 70321 « stationnement et location voirie publique » sur l'année 2019 (559,6 K€ en 2019 contre 421,2 K€ en 2020) était déjà à relativiser par rapport à celui perçu en 2018 (900,8 K€). En effet, face aux difficultés rencontrées par les commerçants du centre-ville pendant le mouvement « gilets jaunes », la municipalité avait décidé l'exonération totale des droits de terrasses et enseignes durant la période de janvier à mars 2019 (- 341,2 K€) ainsi qu'une réduction des redevances des kiosques et des commerces non sédentaires du centre-ville (97,7 K€ perçus en 2019 contre 112,4 K€ en 2018). Toutes choses égales par ailleurs, la baisse des recettes sur cette nature atteindrait - 479,6 K€ (comparaison entre 2018 année sans exonération et 2020) ;

- **les ventes des produits des boutiques des musées (compte 7088)** ont représenté **429 K€ en 2021**, après 313,8 K€ en 2020 et 450 K€ en 2019 (soit + 115,2 K€ par rapport à 2020 et - 21K€ par rapport à 2019, année de l'inauguration du Musée des Beaux-Arts);

- **la baisse des remboursements de frais par des tiers (compte 70878)** de - 217,9 K€ par rapport à 2020 et - 380 K€ par rapport à 2019, s'explique principalement par la baisse des refacturations des frais de capture et de mise en fourrière, de fluides (remboursement de la consommation de 2020 sur l'année 2021 qui a été réduite avec les fermetures pendant le 1<sup>er</sup> confinement et 2<sup>ème</sup> confinement), ainsi que par le changement des modalités d'approvisionnement pour une partie de l'alimentation du restaurant du personnel qui passe, dorénavant, directement auprès des fournisseurs et non plus à l'Unité Centrale de Production Alimentaire - UCPA évitant la refacturation;

- **la diminution des remboursements de frais par la métropole (compte 70876)** de - 275,4 K€ par rapport à 2020 (275,1 K€ en 2021 après 550,5 K€ en 2020 et 627,8 K€ en 2019), résulte d'une refacturation sur l'entretien des véhicules métropolitains pour l'année 2021 qui n'a pas pu être titrée lors de la journée complémentaire et qui sera donc encaissée sur l'exercice 2022 ;

- **les recettes de mise à disposition de personnel refacturé à d'autres structures** ont reculé de - 16,4 K€ (compte 70848) en 2021 en raison notamment de la fin de la mise à disposition de personnel à la MJC Montchapet ;

- **la revente d'électricité liée à la production photovoltaïque des bâtiments de la Ville** a représenté **52,9 K€** en 2021, après 6,6 K€ en 2020 et 30,6 K€ en 2019 (soit + 46,3 K€ par rapport à 2020 et + 22,3 K€ par rapport à 2019 - *compte 7088*). En effet, en 2020, les recettes générées par les panneaux photovoltaïques ont uniquement concerné le premier semestre 2019. Par la suite, les encaissements de recettes du second semestre 2019 et de la totalité de l'année 2020 n'ont pu être réalisés en raison d'un blocage informatique d'édition des factures sur le site d'EDF. Ces encaissements ont donc eu lieu en 2021 (35,6 K€).

- **la location de la fibre optique mise à disposition d'établissements publics et privés (compte 70688)** s'est, quant à elle, élevée à **40 K€**, après 33,8 K€ en 2020 et 37,6K€ en 2019;

- **les redevances funéraires et les concessions du cimetière (comptes 70311 et 70312)** ont augmenté de + 72,8 K€ par rapport à 2020 et de + 143,4 K€ par rapport à 2019.

- **les remboursements du Centre communal d'action sociale (CCAS)** ont légèrement baissé par rapport à 2020 avec la fin des remboursements des dépenses de maintenance au centre social Balzac dont la gestion a été reprise par la Ville à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 (compte 70873 : 36,4 K€ en 2021 après 47,8 K€ en 2020 et 41,7K€ en 2019).

▪ Pour ce qui concerne les **chapitres 731 « Fiscalité locale » et 73 « Impôts et taxes »**, les recettes correspondantes ont diminué de - 1,78 % par rapport à 2020 (soit - 2,789 M€), essentiellement en raison, d'une part, d'une recette exceptionnelle de droits de mutation de 5,232 M€ perçue en 2020 (cf. *infra*) et, d'autre part, de la baisse de l'attribution de compensation avec la mise en place de nouveaux services communs à partir d'octobre 2021.

Dans le détail, les principales évolutions constatées ont été les suivantes :

- Hors rôles supplémentaires, le produit de la fiscalité directe ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) s'est élevé à **120,108 M€**, après 116,763 M€ en 2020, soit une évolution de + 3,344 M€ (+ 2,9 %) par rapport à 2020, sous l'effet, essentiellement, du transfert de la part départementale de TFPB (et de l'application du coefficient correcteur) désormais perçue par la commune en compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la suppression concomitante des compensations d'exonérations fiscales de taxe d'habitation à compter de 2021 (3,399 M€ perçus en 2020- cf. *infra* chapitre 74).

Pour mémoire, l'actualisation légale des bases décidée par le Parlement au niveau national s'est établie à + 0,2% en 2021.

Il est rappelé que la municipalité avait décidé de **maintenir en 2021 les taux d'imposition au même niveau qu'en 2020**.

À noter, également, que la Ville de Dijon a bénéficié de rôles supplémentaires à hauteur de **345,5 K€** au cours de l'année 2021 (imputés à l'article comptable 73118), après 344,01 K€ en 2020.

- L'attribution de compensation versée par Dijon Métropole, destinée à garantir la neutralité budgétaire des transferts de compétences, tant pour cette dernière que pour la Ville de Dijon, s'est élevée à 12,787 M€ (après 15,756 M€ en 2020).

Conformément à la délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2021 relative à l'avenant 1 à la convention de mise en œuvre des services communs signée avec la Ville de Dijon et son CCAS, elle-même établie sur la base du rapport adopté le 22 octobre 2021 par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), ce recul tient compte de la création de nouveaux services communs au 1er octobre 2021 avec transfert, à cette même date, de 228 postes budgétaires par la Ville à la métropole.

- La dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole est demeurée stable par rapport à 2020 (7,319 M€), conformément à la délibération du conseil métropolitain du 17 décembre 2020.

- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont diminué de - 3,636 M€ par rapport à 2020 (**9,609 M€** en 2021 après 13,245 M€ en 2020). Pour rappel, le pic historique de recettes en matière de DMTO de 2020 s'explique toutefois exclusivement par l'encaissement, par la Ville, d'une recette exceptionnelle liée à la cession d'une partie des locaux du centre commercial de la Toison d'Or (opération ayant généré, à elle seule, 5,232 M€ de droits de mutation pour la seule part communale et plus de 20 M€ pour le Département de la Côte d'Or).

Après retraitement de cette recette exceptionnelle, le produit des DMTO avait donc atteint 8,013 M€ en 2020, confirmant la poursuite d'une dynamique forte du marché de l'immobilier déjà constatée depuis 2019, confortée en 2020, et qui a perduré en 2021 (+ 1,596 M€ en 2021 par rapport au produit 2020 hors dossier exceptionnel de la Toison d'Or).

- Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité s'est élevé à 2,69 M€ en 2021, soit un rebond de + 3,1 % par rapport à 2020 permettant de retrouver le niveau de 2019 (2,69 M€). Cette évolution peut s'expliquer par la conjonction de plusieurs facteurs principaux :
  - la crise sanitaire de la Covid-19 et notamment les mesures de confinement ou de restriction d'activités prises pour y faire face, lesquelles ont bien évidemment pesé sur le niveau des consommations d'électricité, assiette de la taxe (particulièrement en 2020) ;
  - les conditions climatiques, avec un hiver 2021 un peu plus rigoureux (et en rappelant plus généralement que les années 2020 et 2021 ont été parmi les plus chaudes depuis 1945).
- Le produit de la taxe sur les pylônes a légèrement augmenté par rapport à 2020, et représente 31,2 K€ (contre 30,5 K€ en 2020), en raison de l'actualisation annuelle du tarif.
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) s'est établie à 732,9 K€ après 745,25 K€ en 2020, soit un recul de - 1,7 % d'une année sur l'autre. De manière générale, compte-tenu de la vocation comportementale de cette taxe, son produit a vocation à diminuer progressivement, au fur et à mesure de la réduction de son assiette (dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes), et dans la continuité de l'adoption du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) par Dijon Métropole.
- Les droits de stationnement qui concernent les demandes de neutralisation de places de stationnement dans le cadre de la pose de palissades ou d'échafaudages sont en forte augmentation de + 282,8 K€ par rapport à 2020, soit un produit de 393 K€ pour l'exercice 2021 et ont dépassé celui de 2019 (346 K€). Pour mémoire, l'année 2020 avait été marquée par une baisse importante de ces recettes, essentiellement due au retard dans le démarrage de certains chantiers pendant le 1<sup>er</sup> confinement et à l'exonération décidée par le conseil municipal, réuni en session le 10 juillet 2020, des recettes pour le 1<sup>er</sup> semestre afin de soutenir les professionnels intervenants sur l'espace public.
- Les droits de place sous les halles centrales (compte 73154) apparaissent également en forte augmentation de + 119 K€ par rapport à 2020 mais restent en deçà des recettes de 2019 de - 113 K€. Cette évolution s'explique :
  - d'une part, par la décision du conseil municipal du 28 mai 2020 de soutenir l'activité économique en grande difficulté face à la crise sanitaire et au 1<sup>er</sup> confinement, avec l'exonération totale de tous les droits de voirie (terrasses, étalages, stores, enseignes et divers matériels) pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020 (*expliquant le creux de recette important constaté en 2020*) ;
  - d'autre part, par la décision du conseil municipal<sup>11</sup> de procéder à une exonération totale des droits de voirie (terrasses, étalages, stores, enseignes et divers matériel) pour les mois de novembre et décembre 2020 ainsi que le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour le secteur des cafés, hôtels et restaurants, ainsi que des droits d'installation et de redevance d'occupation du domaine public relatifs aux extensions de terrasses autorisées du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2021 (*décisions expliquant le niveau de recettes 2021 inférieur au niveau de référence 2019, avant crise sanitaire*).
- Pour ce qui concerne le **chapitre 74 « Dotations et participations »**, les principales évolutions constatées par rapport à 2021 ont été les suivantes :
  - La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat s'est élevée à **24,968 M€** en 2021, après 24,828 M€ en 2020 et 24,499 M€ en 2019. Il s'agit de la quatrième année consécutive de légère augmentation de la DGF pour la Ville de Dijon en rappelant que, depuis 2018, l'Etat a décidé de stabiliser à l'échelle nationale, les concours financiers aux collectivités locales.

<sup>11</sup> Délibération du conseil municipal du 1er février 2021.



Le tableau, ci-dessous, récapitule l'évolution de la DGF, composante par composante, sur les trois derniers exercices.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 2020/2021
Dotation forfaitaire	20 988 119 €	21 020 584 €	20 885 328 €	- 135 256 €
Dotation de solidarité urbaine	2 923 045 €	3 113 731 €	3 271 886 €	+ 158 155 €
Dotation nationale de péréquation	578 398 €	694 078 €	811 003 €	+ 116 925 €
<b>DGF totale</b>	<b>24 499 562 €</b>	<b>24 828 393 €</b>	<b>24 968 217 €</b>	<b>+ 139 824 €</b>
Variation N/N-1 en %	0,28% <sup>12</sup>	1,34%	0,56%	

La légère progression de la DGF entre 2020 et 2021 s'explique, à la fois :

- **par la nouvelle augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU)** de + 158,1 K€ par rapport à 2020. Depuis 2017, la Ville de Dijon bénéficie en effet de la réforme des critères de répartition de la DSU initiée à la fin du quinquennat précédant, et consistant, entre autres, en un recentrage de cette dotation sur un nombre plus limité de communes, et en une modification de ses critères et modalités de répartition ;
- **par la nouvelle progression de la dotation nationale de péréquation (DNP)**, de + 116,9 K€ (soit + 16,85%) par rapport à 2020. Pour mémoire, la DNP constitue une dotation dont les variations annuelles sont extrêmement difficiles à anticiper, en raison de ses complexes mécanismes de répartition et d'effets de seuils. Son évolution est, en tout état de cause, encadrée dans un tunnel (augmentation maximale plafonnée à + 20% d'une année sur l'autre, et diminution limitée à - 10%). La Ville de Dijon a donc connu une évolution particulièrement favorable en 2021, comme cela avait déjà été le cas au cours des deux exercices précédents).

En revanche, **la dotation forfaitaire**, principale composante de la DGF municipale **subit, quant à elle, un recul de - 135,6 K€** par rapport à 2020.

Cette évolution s'explique essentiellement par le mécanisme d'écrêtement péréqué, qui consiste en un prélèvement sur la dotation forfaitaire de certaines communes<sup>13</sup>, dont Dijon. A enveloppe constante à l'échelle nationale, cet écrêtement sert ainsi à financer la croissance des dotations de péréquation de la DGF (dont la DSU), ainsi que la progression « naturelle » de la DGF due à l'augmentation de la population, à la création de communes nouvelles, etc.

En 2021, la ponction sur la dotation forfaitaire de Dijon générée par ce dispositif s'est ainsi élevée à 143,7 K€.

- Les allocations compensatrices de fiscalité locale (également appelées « compensations d'exonérations fiscales » ou « compensations fiscales », et imputées aux comptes 74833 et 74834) versées par l'État ont diminué de - **1,084 M€** par rapport à 2020, soit - 28 %.

→ Cette évolution s'explique quasi-exclusivement par la réforme de la fiscalité locale et en particulier par la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

Dans ce cadre général, la Ville de Dijon ne perçoit plus aucune recette de THRP depuis l'année 2021 incluse, et, de manière concomitante, **les compensations d'exonérations fiscales de taxe d'habitation (3,399 M€ perçus en 2020) ont également été supprimées à compter de 2021.**

Cette perte de recettes de compensations fiscales de - 3,399 M€ entre 2020 et 2021 est toutefois contrebalancée/compensée **par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties** (et par l'application du coefficient correcteur).

<sup>12</sup> + 0,28% par rapport à la DGF 2018 de 24 431 538 €

<sup>13</sup> Mécanisme d'écrêtement péréqué appliqué sur la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes constaté en N-1.

En d'autres termes, ces 3,399 M€, auparavant imputés au chapitre 74 (compensations fiscales) sont désormais pris en compte dans le produit global de taxe foncière sur les propriétés bâties imputé au chapitre 731 (ce qui génère un mouvement important entre chapitres d'une année sur l'autre).

→ Toutefois, en parallèle, les compensations d'exonérations fiscales de taxes foncières (essentiellement sur les propriétés bâties) ont fortement progressé entre 2020 et 2021 (2,739 M€ en 2021, après 423,2 K€ en 2020). Cette forte progression s'explique par la perception, à compter de 2021, d'une nouvelle **compensation fiscale de l'Etat au titre des pertes de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties** générées par la décision prise par celui-ci, dans le cadre du Plan de relance, de diviser par deux la fiscalité foncière applicable aux établissements industriels (2,282 M€ en 2021, correspondant au gain fiscal généré par la mesure pour les entreprises industrielles de la commune, pour la seule part communale de la taxe).

- La dotation globale de décentralisation (DGD) perçue au titre des services communaux d'hygiène et de santé (SCHS) est restée stable par rapport à 2020, à hauteur de 940,9 K€.

- La dotation pour les permanents syndicaux s'est, quant à elle, établie à 52,8 K€ pour l'année 2021.

- Le fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée reçu par la Ville au titre des dépenses éligibles en fonctionnement a représenté 23,8 K€ en 2021 (sur la base des dépenses de fonctionnement éligibles de l'année 2020), après 16,4 K€ en 2020.

- Toujours en 2021, les subventions et les aides perçues auprès de l'État ont fortement diminué de - 772 K€ par rapport à 2020.

Pour mémoire, l'année 2020 avait été marquée par la perception d'une subvention exceptionnelle de l'Etat afin de soutenir les collectivités territoriales face à la crise sanitaire de la Covid-19 pour l'achat de masques distribués à la population et aux agents (784,2 K€).

En 2021, la Ville a notamment bénéficié de la part de l'Etat :

- de l'encaissement du premier acompte et du solde pour 2020-2021 représentant 502,2 K€ du fonds d'amorçage des rythmes scolaires (fonds attribué depuis 2015 à la Ville de Dijon dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires). Le versement de ce fonds à la Ville de Dijon reste stable par rapport à 2020 (510,3 K€).

- d'une subvention de fonctionnement stable par rapport à 2020 pour le Conservatoire à Rayonnement Régional (225 K€) ;

- d'un remboursement d'une partie des frais occasionnés par l'organisation des élections régionales et départementales (91,1 K€) ;

- d'une aide exceptionnelle pour le recrutement d'apprenti (90 K€) ;

- de subventions culturelles de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC au titre notamment de l'exposition André Claudot au Musée des Beaux-Arts, du récolement au Musée Archéologique, d'une résidence d'artiste (BD) et du festival Clameurs (51 K€) ;

- d'une participation au titre de l'Appel à Projet avec Volgograd 2019- 2021 (15 K€) ;

- d'une subvention au titre du dispositif « Ville d'Art et d'Histoire » (8,3 K€) ;

- d'une participation au titre de la manifestation « Village, goût, nutrition santé » (6 K€) ;

- ainsi que d'autres participations plus ponctuelles au titre de différentes conventions (congés de paternité, etc. 10 K€)

- Les diverses participations accordées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) au titre notamment des projets des classes passerelles et d'accueil d'enfants en situation de handicap, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des crèches (Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), Prestation de Service Unique (PSU), Aides aux Temps Libres - ATL) se sont élevées à 6,067 M€, soit une diminution de - 4,026 M€ par rapport à 2020.

Ce recul facialement important des participations de la CAF doit être toutefois relativisé, car il s'explique essentiellement par des motifs techniques et comptables. En effet, et contrairement à ce qui est pratiqué habituellement, les soldes 2020 et acomptes 2021 du CEJ n'ont pas pu être encaissés à temps lors de la journée complémentaire 2021, et ont donc dû être pris en compte / titrés sur l'exercice 2022 à hauteur de 2,403 M€ (les pièces justificatives détaillant les versements et justifiant l'encaissement n'étant parvenues à la Ville qu'au début du mois de février 2022).

Après retraitement de ce facteur technico-comptable, le recul « réel » d'environ - 1,6 M€ entre 2020 et 2021 s'explique essentiellement par :

- le maintien en 2020 par la CAF des versements des premiers acomptes de la PSU malgré la fermeture de nombreuses structures d'accueil de la petite enfance pendant le 1er confinement COVID 19. Pour 2021, les montants versés ont ensuite tenu compte, d'une part, du calcul des soldes 2020 sur les heures effectivement réalisées en 2020 et des premiers acomptes de 2021 (la baisse a été estimée à - 1,038 M€ par rapport au CA 2020)
- le changement de la méthode de calcul des versements pour le périscolaire à la suite du contrôle de la CAF a réduit le montant des soldes 2020 et des versements 2021 (- 467 K€ d'écart avec les montants de 2019).

Enfin, pour information, la Ville a de nouveau perçu en 2021 une subvention pour l'accueil d'enfants en situation de handicap à hauteur de 83,6 K€, contre 89,7 K€ en 2020.

- Les participations de la Région Bourgogne-Franche-Comté au bénéfice du conservatoire à rayonnement régional de la Ville se sont élevées à 510 K€ en 2021, après 580,7 K€ en 2020, soit un recul de - 70,7 K€.

Cette évolution 2020/2021 ne s'explique pas par une baisse réelle de la subvention régionale, mais par des raisons comptables principalement liées à l'encaissement sur 2020 du solde de la subvention 2019 (300,2 K€) et du 1<sup>er</sup> acompte 2020.

Pour mémoire, la participation attribuée à la Ville pour le fonctionnement 2020 du conservatoire à rayonnement régional était de 510 K€, donc stable par rapport à 2021 mais en baisse par rapport à celle attribuée en 2019 (667,1K€).

La Région a également versé 8 K€ en 2021 pour les éditions du festival Clameurs de 2021 comme en 2020.

- Les subventions de fonctionnement attribuées par le Département de la Côte d'Or : à noter qu'à l'identique des versements des soldes 2020 de la CAF (*cf. supra*), les pièces justificatives des subventions 2020 versées en 2021 ont été reçues trop tardivement pour être comptabilisées au compte administratif 2021 pendant la journée complémentaire, et ont donc été encaissées sur l'exercice 2022. A périmètre constant, les subventions du Département continuent leur baisse **régulière**, avec une nouvelle diminution pour les structures de la petite enfance de 27 K€ par rapport à 2020 (114 K€ concernant 2021 perçues en 2022, après 141 K€ en 2020 et 192 K€ en 2019).

- Enfin, parmi les autres cofinancements et dotations perçus par la Ville en 2021, peuvent également être soulignés :

- les participations des différents employeurs publics conventionnés pour leurs salariés usagers du restaurant du personnel (463 K€) ;
- la dotation pour les titres sécurisés attribuée par l'Etat (118,9 K€ en 2021 contre 120,5 K€ en 2020, soit une légère baisse de 1,6 K€) ;

- le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), pour un montant de 34,5 K€ ;
  - les participations aux structures de la petite enfance, des centres de loisirs et du périscolaire de la Caisse Régionale MSA Bourgogne (33,9 K€)
  - la participation de la Bibliothèque Nationale de France (25 K€) au titre du dépôt légal ;
  - le service minimum d'accueil versé par le Rectorat lors des grèves du 10 novembre 2020, des 26 janvier et 4 février 2021 dans les établissements scolaires (14,3 K€) ;
  - le 2<sup>ème</sup> acompte de 30% du projet Response – H2020 de l'Union Européenne (projet consistant à rendre des bâtiments de la Fontaine d'Ouche autonomes en énergie : 13 K€) ;
  - les participations de différents partenaires pour les festivals Clameurs 2021 et de la BD en 2020 (13 K€).
- Les « **autres produits de gestion courante** » (**chapitre 75**) se sont élevés à **2,887 M€** au compte administratif 2021, en très légère hausse par rapport à 2020 (+32 K).

Cette évolution s'explique essentiellement par deux facteurs concomitants :

- le legs de M. Rousset à la Ville de Dijon, pour son action sociale, d'un montant de 539,2 K€ ;
- la vente de certificats d'économie d'énergie, pour un montant de 172,2 K€.

Néanmoins, cette hausse a été limitée par la perception de recettes exceptionnelles/ponctuelles sur 2020 et qui ne se sont pas reproduites en 2021, soit dans leur versement, soit de par leur mode de versement, à savoir notamment :

- les redevances versées par le délégataire de service public des deux multi-accueils Roosevelt et Junot en 2020 à hauteur de 783 K€, ce montant comprenant le solde 2019 perçu début 2020, ainsi que l'acompte et le solde de l'année 2020.

Pour 2021, seul le solde 2020 a été perçu à hauteur de 273,9 K€. Ces redevances de l'année 2021 seront donc perçues sur l'année 2022.

- le montant très important en 2020 des remboursements des assurances (736,4 K€ perçus en 2020 dont notamment celui concernant le sinistre / incendie intervenu fin 2019 au sein du groupe scolaire Montmuzard). L'année 2021 n'a comptabilisé, quant à elle, que 50 K€ de remboursements;

Les principales autres recettes imputées sur ce chapitre sont réparties comme suit :

- les loyers versés par les occupants de divers bâtiments ou salles, propriétés de la Ville de Dijon (697,2 K€) dont notamment :
  - \* le loyer annuel dû par l'Opéra de Dijon (370 K€ hors taxes),
  - \* les loyers des logements des professeurs des écoles (46,2 K€),
  - \* les redevances des opérateurs des réseaux de téléphonie mobile (52,4 K€) ;
- les régularisations de contrepassations (485,3 K€ contre 342,6 K€ en 2020) ;
- la redevance versée par le délégataire de service public du Palais des Expositions et des Congrès (311,5 K€) ;
- les recettes de mise à disposition / location de divers stades et salles, pour des manifestations ponctuelles (138,4 K€) ;
- les remboursements liés à des accidents du travail (91,6 K€) ;
- les participations des restaurateurs et partenaires pour le festival « Garçon La Note » et les « Jeudi'jonçais » (52,3 K€) ;
- les produits des visites guidées, vente de marchandises aux entreprises de la boutique et dons dans les urnes des musées (19,8 K€) ;

- les ventes de divers matériels et matériaux (17,4 K€).
  - les versements des indemnités des contentieux et de pénalités de retards (13 K€) ;
  - la redevance versée par le délégataire de service public du multi-accueil « Le Tempo » (12,8 K€) ;
- Les **produits financiers (chapitre 76)** se sont élevés à **263,0 K€**, et correspondent quasi-exclusivement à l'aide budgétaire annuelle du fonds de soutien suite à la désensibilisation de l'emprunt Helvetix (Crédit Foncier de France) effectuée en 2016.
  - Les **produits spécifiques (chapitre 77)** ont représenté **6,108 M€**, après 115,4 K€ en 2020, et 370,2 K€ en 2019.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce chapitre a été limité dans la nomenclature comptable M57 à quatre natures comptables, parmi lesquelles, notamment :

- les « produits de cessions d'immobilisation » (*nature comptable 775*), lesquels ont atteint 5,962 M€ en 2021 contre 113,6 K€ en 2020, au titre des différentes opérations suivantes :
    - la cession de divers terrains situés avenue de Langres à la société Ghitti Immobilier, pour un montant de 4,6 M€ HT (délibération du conseil municipal du 24 juin 2019) ;
    - la cession du terrain du site des Poussots à la société publique locale « Aménagement de l'agglomération dijonnaise » – SPLAAD (délibération du conseil municipal du 22 mars 2021), pour un montant de 1,260 M€ et de parcelles de la ZAC économique Valmy, pour un montant de 2,1K€ ;
    - la cession de biens réformés (mobiliers et véhicules), pour un montant de 99,8 K€ en 2021, après 410 € en 2020.
  - les mandats annulés (*nature comptable 773*), qui ont représenté 146 K€ en 2021 (après 1,8 K€ en 2020).
- Enfin, **les atténuations de charges** (chapitre 013) sont en hausse à 326,1 K€ en 2021, après 280,8 K€ en 2020. Pour mémoire, elles correspondent essentiellement :
    - aux remboursements de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pour les agents détachés en dehors de la collectivité ;
    - aux remboursements divers sur salaires à la collectivité (indemnités journalières ou trop perçus par les agents).

## D – Des dépenses réelles d'investissement en forte progression en 2021

- Hors reprise des excédents des exercices antérieurs, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **55,309 M€ en 2021**, après 42,921 M€ en 2020 et 47,509 M€ en 2019.

Le détail par chapitre des dépenses réelles d'investissement est récapitulé dans le tableau ci-après.

Chapitre	Nature des dépenses	2020	2021	Variation 2019/2020
13	Subventions d'investissement	0,049 M€	<b>0,000 M€</b>	NS
16	Remboursement d'emprunts	9,050 M€	<b>9,331 M€</b>	3,10 %
20	Immobilisations incorporelles	1,395 M€	<b>2,238 M€</b>	60,41 %
204	Subventions d'équipement versées	3,813 M€	<b>2,246 M€</b>	- 41,09 %
21	Immobilisations corporelles	8,442 M€	<b>16,061 M€</b>	90,24 %
23	Travaux en cours	20,171 M€	<b>19,728 M€</b>	-2,20 %
27	Autres immobilisations financières	0,001 M€	<b>5,705 M€</b>	NC
<b>TOTAL</b>		42,921 M€	<b>55,309 M€</b>	28,86%

*Dépenses en millions d'euros (M€) - NC = Non calculable - Montants arrondis au millier d'euros le plus proche  
NS – non significatif*

- En ce qui concerne **les dépenses d'équipement (total des chapitres 20, 21, 23 et 204)**, celles-ci se sont **établies à 40,273 M€** au compte administratif 2021, après 33,821 M€ en 2020 (soit + 19,08 %) et 38,769 M€ en 2019.

**Cette nette hausse entre 2020 et 2021 s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :**

- d'une part, **la crise sanitaire de la Covid-19 (et particulièrement le premier confinement), avait entraîné le décalage ou le retard, en 2020, de divers chantiers et la baisse des dépenses avait été constatée par rapport à 2019 (pour mémoire 38,769 M€);**
- d'autre part, l'année 2021 a été marquée, à la fois :
  - par la poursuite de projets structurants engagés durant le mandat précédent (2014-2020) : Pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine « le 1204 », restauration de la chapelle Sainte-Croix de Jérusalem, etc. ;
  - par le démarrage et/ou l'accélération de la réalisation des nouveaux projets de la mandature 2020-2026 tels que, notamment : la rénovation du Grand Théâtre, l'aménagement du terrain annexe du Parc municipal des Sports, etc.

Toutefois, il est à noter que certaines dépenses d'équipement n'ont pas pu être réalisées pendant l'année 2021 du fait des problèmes d'approvisionnement rencontrés par les différentes entreprises ou d'appels d'offres infructueux qui ont dû être relancés pendant le 2<sup>ème</sup> semestre (*cf. supra, pour plus d'explications, dans la partie consacrée aux restes à réaliser*).

Dans le détail, les opérations les plus significatives de l'exercice ont été les suivantes :

<b>- Équipements et rayonnement culturels de la Ville</b>	<b>17,552 M€</b>
→ L'effort d'investissement municipal en matière culturelle a notamment intégré les opérations suivantes :	
* <i>Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - Acquisition du Pôle culturel, de sa scénographie et de sa boutique</i>	12,366 M€
* <i>Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine(CIAP) - Acquisition par le biais d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), aménagements architectural et scénographique, acquisitions d'œuvres</i>	1,586 M€
* <i>Grand Théâtre- Travaux de rénovation - 1<sup>ère</sup> phase (sur les loges, l'électricité et la ventilation)</i>	1,137 M€
* <i>Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem - Travaux de restauration (y compris les œuvres)</i>	0,546 M€
* <i>Acquisitions et restaurations d'œuvres des différents musées et du comptoir des ventes</i>	0,498 M€
* <i>Bibliothèques - Acquisitions de mobiliers et d'ouvrages pour les numérisations des collections</i>	0,429 M€
* <i>Musée des Beaux-Arts - Travaux divers et rénovation de la sécurité incendie des réserves</i>	0,237 M€
* <i>Eglise Saint-Philibert- Aménagements intérieurs</i>	0,184 M€
* <i>Conservatoire à Rayonnement Régional - Travaux d'aménagements intérieurs et acquisitions d'instruments de musique</i>	0,162 M€
* <i>Travaux et acquisitions de matériels sur divers établissements culturels</i>	0,121 M€
* <i>Salle Fornier - Réfection de la façade et de la toiture</i>	0,076 M€
* <i>Auditorium - Travaux intérieurs</i>	0,051 M€
* <i>Eglise Notre-Dame - réfection de la flèche et pose d'un paratonnerre</i>	0,036 M€
* <i>Minoterie - Pose d'un nouveau plancher et mise en conformité sécurité incendie</i>	0,036 M€
* <i>Parvis Saint-Jean- réfection de la toiture terrasse et des chéneaux</i>	0,031 M€
* <i>Nef - Réfection du contrôle d'accès et divers travaux</i>	0,025 M€
* <i>Médiathèque - rénovation de l'alarme anti intrusion</i>	0,020 M€
* <i>Travaux de câblage numérique au Conservatoire, au Musée de la Vie bourguignonne, et aux Archives municipales</i>	0,011 M€

**- Rénovation du patrimoine scolaire (dont restaurants scolaires) 3,954 M€**

→ La Ville continue à maintenir son effort sur le patrimoine scolaire, pour lequel les opérations les plus significatives ont été les suivantes :

* Groupe scolaire Montmuzard - Rénovation suite au sinistre de 2019 et modernisation du chauffage	0,782 M€
* Groupe scolaire Victor Hugo - Travaux intérieurs au bâtiment C	0,545 M€
* Groupe scolaire Chevreul - Travaux intérieurs et divers travaux extérieurs	0,426 M€
* Gros entretien renouvellement (investissements récurrents) de l'unité centrale de production alimentaire (UCPA) et travaux intérieurs dans le restaurant scolaire Alsace	0,265 M€
* Acquisition de matériels et mobiliers des groupes scolaires et des centres de loisirs	0,247 M€
* Mise en conformité des alarmes incendie et intrusion de groupes scolaires et de centres de loisirs (Lallemand maternelle, Baker élémentaire, Maladière élémentaire, Mansart, Dampierre, Valendons, Voltaire, Alain Millot, etc.)	0,221 M€
* Groupe scolaire Darcy - Réfection des chéneaux et pose de volets roulants	0,213 M€
* Groupes scolaires Buffon et Colette - audit énergétique et études dans le cadre du projet Response – H2020	0,164 M€
* Câblage numérique des écoles et renouvellement de postes informatiques (dont l'acquisition des « Chrome books »)	0,153 M€
* Réfection de cours et espaces verts et pose de jeux dans différents groupes scolaires et centres de loisirs	0,150 M€
* Réalisation de travaux intérieurs dans les bâtiments A du Groupe scolaire Clémenceau, C du groupe scolaire Lallemand et G du groupe scolaire Flammarion	0,134 M€
* Groupe scolaire Petites Roches - réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse et du réseau de ventilation au restaurant scolaire	0,129 M€
* Groupe scolaire Joséphine Baker- Remplacement de menuiseries extérieures et réfection de cheminées	0,116 M€
* Groupe scolaire Voltaire - Remplacement de menuiseries aluminium et rénovation intérieure	0,096 M€
* Groupe Scolaire Devosge - Travaux d'étanchéité de la toiture terrasse	0,087 M€
* Groupes scolaires Nord et Champs Perdrix - Pose de volets roulants aux	0,082 M€
* Groupes scolaires Château de Pouilly et Alain Millot (Bat.C) - Changement de menuiseries	0,051 M€
* Groupe scolaire Tivoli - Réfection de la clôture	0,030 M€
* Divers travaux d'intérieur et extérieurs dans différents groupes scolaires	0,024 M€
* Groupe scolaire Champollion - Rénovation de la toiture-terrasse du Dojo	0,022 M€
* Groupes scolaires Coteaux du Suzon et Nord - Etudes sur la désimperméabilisation des cours	0,017 M€



<b>- Travaux d'investissement divers sur les équipements sportifs</b>	
<b>→ En la matière, et dans une logique d'entretien/modernisation réguliers du patrimoine municipal, l'exercice 2021 a principalement porté sur deux importantes rénovations et sur la réalisation de nombreux travaux de GER (gros entretien-renouvellement) sur divers équipements municipaux.</b>	<b>3,626 M€</b>
* Stade Gaston Gérard - Terrain annexe - Rénovation et modernisation de l'éclairage LED	1,146 M€
* Stade Trimolet - Rénovation de l'éclairage en leds et des vestiaires	0,989 M€
* Gymnases Dunant, Marion et Sellenet, Chambelland, Kennedy, Bourroches et Epirey - Mise en conformité et remplacement des éclairages en leds et pilotage de l'éclairage	0,297 M€
* Boulodrome - réfection de l'étanchéité de la toiture et rénovation de l'alarme incendie	0,222 M€
* Réfection des terrains de tennis, pose de clôture au Lac Kir	0,203 M€
* Stade Bourillot - rénovation de l'éclairage leds pour les mâts, et divers travaux	0,131 M€
* Palais des Sports - Remplacement des portes A et C et travaux de maintenance	0,119 M€
* Base nautique - études pour la réhabilitation et remplacement de l'eau chaude-sanitaire	0,104 M€
* Réfection de bâtiments et acquisitions de matériel de divers équipements sportifs ainsi que le versement de subventions d'équipement à des associations sportives	0,088 M€
* Gymnases Epirey, La Source et Marion - Mise en conformité incendie	0,055 M€
* Stade de la Fontaine d'Ouche - Pose d'une main courante et d'un pare ballons	0,055 M€
* Terrains de Hat-trick des Hauts de Montchapet, Volnay et Tivoli - Remplacement du gazon synthétique	0,042 M€
* Skate-park - Eclairage des allées et réfection des bords d'attaques	0,038 M€
* Piscines de la Fontaine d'Ouche et Epirey - Entretien des bassins, mise en conformité électrique, de l'eau chaude sanitaire et travaux d'adaptation extérieurs	0,038 M€
* Cercle hippique dijonnais- subvention d'équipement pour le remplacement de portes	0,024 M€
* Salle Sellenet - reprise des descentes d'eaux pluviales	0,022 M€
* Gymnase Boivin - Fourniture et pose d'un rideau de séparation et remplacement but de basket	0,021 M€
* Patinoire - Réfection de la toiture et divers travaux	0,021 M€
* Analyse des besoins gymniques sur le territoire dijonnais	0,011 M€

**- Aménagements de l'espace public, amélioration et/ou mise en valeur du patrimoine et des divers bâtiments municipaux<sup>14</sup> 3,265 M€**

→ Les principales opérations individualisables ont été les suivantes :

* Hôtel particulier Bouchu d'Esterno - Installation à Dijon de l'Organisation Internationale de la Vigne et du vin (OIV) - Dépenses préalables et première avance à la SPLAAD	0,627 M€
* Acquisitions d'arbres et arbustes pour plantations dans la ville et de matériels d'espaces verts, divers travaux d'espaces verts	0,403 M€
* Aménagements et mise aux normes des bâtiments municipaux sur différents sites (Palais des Ducs, Dumay, rue de l'Hôpital, rue de Mayence, restaurant du personnel, des locaux des espaces verts, etc)	0,386 M€
* Acquisition et remplacements de pompes dans les fontaines des différents parcs et jardins de la Ville et mission sur la structure des bassins Wilson et Clémenceau	0,242 M€
* Installation de brumisateurs dans les parcs et espaces publics	0,223 M€
* Piétonisation axes rues des Forges/ Longepierre - Solde du fonds de concours <sup>15</sup>	0,177 M€
* Jardin des Sciences - Réfection des allées, des abords de la passerelle, réfection du portail et ravalement de la façade du Pavillon Raines	0,174 M€
* Pose de nouveaux arceaux vélos, mise en place de barrières sélectives et de pass-vélo	0,161 M€
* Installation d'aires de jeux dans différents squares et parcs (P et H Dard, Cours Junot, Jardin de l'Arsenal) et étude sur la mise en place d'une aire de jeux Promenade de l'Ouche	0,125 M€
* Parc de la Colombière - Réfection des murs, des allées et pose de brumisateurs	0,106 M€
* Réfection des allées, pose de signalétiques, installation de bancs dans les différentes combes et élaboration d'un plan de gestion de la Combe à la Serpent et du Fort de la Motte Giron	0,087 M€
* Cour Nord du Centre Dauphine - Aménagements	0,086 M€
* Ravalement des façades pour la mise en valeur de la rue de la Liberté - Subventions versées aux propriétaires	0,063 M€
* Plan Lumière - Mise en valeur axe cœur de ville, Place Darcy / Place St Bernard	0,060 M€
* Divers travaux de voirie et d'aménagements (dont rue Daubenton, Boulevard Thiers, amont du Lac Kir)	0,055 M€
* Parc de la Toison d'Or - Travaux de raccordement des toilettes	0,044 M€
* Réfection de murs Quai Galliot et aux Carrières Bacquin	0,040 M€
* Stade Epirey - Création de forêt méthode Miyawaki	0,039 M€
* Square des Ducs - Mise en place de gazon et de panneaux signalétiques	0,036 M€
* Place Wilson - Création d'espace biologique et plantation de rosiers	0,031 M€
* Cours du Parc - Pose de mobilier urbain, de dispositif de sécurisation, installation de bancs	0,027 M€
* Fort de la Motte Giron - Pose d'un escalier plateforme	0,021 M€
* Cimetière des Péjoces - Engazonnement des allées et pose d'alarmes anti-intrusion	0,021 M€
* Cellier de Clairvaux - Mise en sécurité de la toiture	0,020 M€
* Aménagement de jardins familiaux, notamment rue Paquier de Bray et rue Maupassant	0,011 M€

<sup>14</sup> Hors équipements culturels, sportifs et scolaires (cf. *supra*).

<sup>15</sup> Fonds de concours à Dijon Métropole.

- <b>Mise en œuvre de la gestion connectée de l'espace public - OnDijon, incluant :</b>	<b>2,254 M€</b>
- la sûreté et sécurité des bâtiments	0,657 M€
- la vidéoprotection	0,602 M€
- la réalisation du nouveau PPC (poste de pilotage connecté)	0,323 M€
- le stationnement intelligent	0,239 M€
- l'éclairage public	0,185 M€
- la géolocalisation	0,100 M€
- le réseau haut débit	0,084 M€
- l'avance sur marché de la gestion centralisée de l'espace public	0,042 M€
- la radiocommunication	0,017 M€
- les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage	0,005 M€
- <b>Urbanisme, rénovation urbaine et acquisitions foncières</b>	<b>1,911 M€</b>
* <i>Opération de renouvellement urbain (ANRU) des Grésilles – Convention publique d'études et d'aménagement 2<sup>ème</sup> phase - Subvention d'équilibre à Grand Dijon Habitat</i>	1,765 M€
* <i>Diverses déconstructions (démolitions)</i>	0,088 M€
* <i>Acquisition d'une emprise foncière située Quai Nicolas Rollin</i>	0,046 M€
* <i>Divers frais d'actes</i>	0,012 M€
- <b>Équipements sociaux, de la jeunesse et de la petite enfance</b>	<b>1,841 M€</b>
* <i>Maison de quartier Montchapet - Création et transfert</i>	0,442 M€
* <i>Rénovation des multi-accueils de la petite enfance dont notamment :</i>	0,345 M€
- <i>Tarnier - travaux intérieurs phase 3 et pose de jeux</i>	0,159 M€
- <i>travaux divers et acquisitions de matériel et mobilier, pose de jeux extérieurs</i>	0,082 M€
- <i>Centre-ville, Delaunay et Lac - installation d'une climatisation</i>	0,061 M€
- <i>Fontaine d'Ouche- le Ruisseau- réaménagement intérieur et pose de sols souples autour des jeux extérieurs</i>	0,032 M€
- <i>Darius Milhaud - pose de store banne et rénovation de l'alarme incendie</i>	0,011 M€
* <i>Maison de quartier Mansart - Rénovation</i>	0,205 M€
* <i>SDAT - démolition-reconstruction des locaux d'accueil -Subvention</i>	0,190 M€
* <i>MJC Montchapet - Rénovation Bâtiment A</i>	0,123 M€
* <i>MJC des Bourroches - Rénovation intérieure et contrôle d'accès</i>	0,093 M€
* <i>Création de locaux associatifs dans le bâtiment D du groupe scolaire Drapeau, le bâtiment A du groupe scolaire Anjou et travaux de désamiantage d'un local groupe scolaire Lallemand</i>	0,087 M€
* <i>Divers travaux de rénovation sur les salles et locaux associatifs</i>	0,063 M€
* <i>Mairie annexe des Bourroches -Rénovation intérieure et pose d'une enseigne</i>	0,058 M€
* <i>Espace Baudelaire - Réfection de la toiture et de la verrière</i>	0,050 M€
* <i>Maison Phare - pose de volets roulants et rénovation plafond de la salle danse</i>	0,048 M€
* <i>Salle Eugène Bouret - travaux intérieurs</i>	0,048 M€
* <i>Drapeau - réaménagement des locaux des syndicats</i>	0,041 M€
* <i>Acquisition d'urnes et de mobiliers pour les élections dont 40 isoairs</i>	0,029 M€
* <i>Subventions pour l'acquisition de matériels pour diverses associations</i>	0,019 M€

<b>- Maîtrise de l'énergie</b>	<b>1,256 M€</b>
<i>* Raccordement au réseau de chaleur urbain de différents groupes scolaires (Ouest, Plein Air, Dampierre, Marmuzots, Petit Bernard) ; d'équipements sportifs (Gymnase Boivin, des Lentillères et la salle Sellenet), du multi accueil Junot et des locaux de l'association des séniors dijonnais -OPAD</i>	0,439 M€
<i>* Amélioration des systèmes de chauffage par le prestataire Dalkia</i>	0,389 M€
<i>* Acquisitions d'une balayeuse aspiratrice électrique</i>	0,288 M€
<i>* Réalisation d'audit énergétique sur différents équipements de la Ville et d'études concernant l'application du « décret tertiaire » à tout bâtiment dès que sa surface de plancher dépasse 1 000 m2 dans l'objectif de réduire progressivement la consommation énergétique du parc tertiaire français</i>	0,085 M€
<i>* Divers travaux de branchements, acquisitions de matériels de mesure</i>	0,040 M€
<i>* Diagnostic technique sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur des équipements municipaux de la Fontaine d'Ouche dans le cadre du projet RESPONSE-H2020</i>	0,015 M€
<b>- Action économique et commerce</b>	<b>1,233 M€</b>
<i>* Camping municipal - Rénovation bâtiment F et aménagement de la voirie et des jeux</i>	0,637 M€
<i>* Parc des Expositions et Palais des Congrès - Rénovations diverses (travaux de ventilation, électriques, de désenfumage et sur les escalators)</i>	0,539 M€
<i>* Pose de bornes semi mécaniques sur le secteur du marché et étude rue Bannelier</i>	
<i>Mise en conformité de l'eau chaude sanitaire et travaux de serrurerie au Centre de rencontres internationales et de séjour</i>	0,053 M€
<i>* Divers travaux et acquisition de matériels pour les Halles centrales et le Brunch des Halles</i>	0,004 M€
<b>- Investissements numériques</b>	<b>0,413 M€</b>
<i>* Renforcement sécurisation</i>	0,179 M€
<i>* Evolution logiciel (Muse) pour la gestion des bâtiments</i>	0,131 M€
<i>* Cybersécurité - réalisation d'une étude sur un enjeu désormais majeur<sup>16</sup></i>	0,075 M€
<i>* Mise en place de liaison fibre optique sur différents sites</i>	0,028 M€
<b>- Investissements en matière de sécurité et tranquillité publiques<sup>17</sup></b>	<b>0,147 M€</b>
<i>* Acquisition et pose de défibrillateurs sur divers équipements municipaux (groupes scolaires, sociaux, culturels, etc.)</i>	0,094 M€
<i>* Acquisitions de matériels de protection (gilets pare-balles), d'armes et d'armoires de stockages informatiques pour la police municipale et divers travaux au Poste de police des Grésilles</i>	0,037 M€
<i>* Pose de silhouettes sécurité près des groupes scolaires et de radars pédagogiques solaires</i>	0,016 M€
<b>- Budgets participatifs - Investissements annuels</b>	<b>0,035 M€</b>

<sup>16</sup> Dans un contexte de cyberattaques subies par de nombreuses collectivités publiques.

<sup>17</sup> Hors vidéoprotection (539 K€) – cf. *supra* la rubrique consacrée au projet OnDijon.

▪ **Aucun remboursement au chapitre 13 « Subventions d'investissement » n'a été réalisé en 2021.** Pour mémoire en 2020, une réduction de 48 780 € d'un titre émis auprès de la Banque Publique d'Investissement-BPI France pour le projet Mobigo avait été comptabilisée pour lui reverser le trop perçu par la Ville (au vu des dépenses éligibles effectivement réalisées par cette dernière dans le cadre du projet).

▪ **L'amortissement du capital de la dette (chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » hors articles comptables 165 et 16878) représente, quant à lui, 9,323 M€ en 2021, après 9,042 M€ en 2020 et 8,713 M€ en 2019.**

En l'absence de souscription d'emprunts nouveaux en 2021, ce montant correspond donc au désendettement de la Ville durant l'exercice 2021.

Outre l'amortissement de la dette (remboursement annuel du capital de chaque emprunt, conformément à son tableau d'amortissement), le chapitre 16 comprend également, pour l'exercice 2021, le versement d'une rente viagère (site du 12, rue Edmé Verniquet - 6,8 K€), ainsi que des remboursements de cautions (1,4 K€).

▪ Enfin, pour ce qui concerne le **chapitre 27 « Autres immobilisations financières »**, les dépenses ont été réalisées à hauteur de **5,705 M€** et se répartissent de la manière suivante :

- **deux avances de trésorerie remboursables de 2 M€ chacune à la SPLAAD** (société publique locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise) au titre, d'une part, de l'opération de réaménagement du site des Poussots et, d'autre part, du lot n°4 (ancien site Amora) de la concession d'aménagement pour le « Territoire Grand Sud ;

- **la créance sur la société « GHITTI Immobilier » concernant la cession de divers terrains situés avenue de Langres à hauteur de 1,705 M€.**

Pour mémoire, par délibération du 20 juin 2019, le conseil municipal avait décidé, dans le cadre d'une promesse synallagmatique de vente, de procéder à la cession à ladite société de terrains à l'adresse susvisée, moyennant un montant total, hors taxes, de 4,6 M€, en vue de la construction d'un programme d'habitat mixte d'environ 330 logements, et ce après obtention du permis de construire purgé de tous recours et retrait.

Un échelonnement pour le versement de ce prix de vente avait également été consenti.

Cet échelonnement a débuté en 2021 avec la prise en compte de la créance comptabilisée au chapitre 77 à hauteur de 4,6 M€ (Cf. supra chapitre 77) et de l'échelonnement de ce versement avec l'émission d'une créance en dépense à hauteur de 1,705 M€ (en d'autres termes, seuls 2,895 M€ ont été versés réellement par la société en 2021, le solde étant perçu post-2021).

## E - Recettes réelles d'investissement

De manière générale, **l'ensemble des investissements de l'exercice 2021 ont été intégralement autofinancés par la Ville** (via l'excédent budgétaire des exercices antérieurs, l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement après amortissement du capital de la dette, et les ressources propres et autres recettes diverses de la section d'investissement).

Hors excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068), les recettes réelles de la section d'investissement ont représenté un montant total de 18,538 M€ au CA 2021.

Chapitres	Nature des recettes	2020	2021	Variation 2020/2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	5,290 M€	<b>4,041 M€</b>	<b>- 23,61 %</b>
13	Subventions d'investissement	2,913 M€	<b>10,184 M€</b>	<b>249,59 %</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	-	<b>0,003 M€</b>	<b>NC</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,000 M€	<b>3,800 M€</b>	<b>NC</b>
21	Immobilisations corporelles	0,072 M€	<b>0,000 M€</b>	<b>NC</b>
23	Immobilisations en cours	0,650 M€	<b>0,510M€</b>	<b>-21,48 %</b>
27	Autres immobilisations financières	-	-	<b>NC</b>
<b>TOTAL</b>		8,925 M€	<b>18,538 M€</b>	<b>107,70 %</b>

Recettes en millions d'euros.

NC = non calculable

L'augmentation significative des recettes réelles d'investissement entre 2020 et 2021 s'explique, principalement, par la perception des 7 M€ de financement de la Région au titre du pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin – CIGV (cf. *infra*).

Dans le détail, les principales recettes de la section d'investissement sur l'exercice 2021 se décomposent de la manière suivante :

▪ Le **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**, perçu au titre des dépenses éligibles par la Ville de Dijon réalisées en année N-1 (2020) s'est élevé à **4,024 M€**, après 5,290 M€ en 2020 au titre des investissements éligibles réalisés en 2019 (*chapitre 10*).

Pour mémoire, la Ville de Dijon bénéficiant jusqu'à présent du FCTVA en année N au titre des dépenses d'investissement effectuées en N-1, la forte hausse constatée en 2020 s'expliquait principalement par le dynamisme des dépenses d'investissement, et particulièrement des dépenses d'équipement directes, constaté en N-1 (2019) par rapport à 2018, dans un contexte, notamment, de fin des travaux de la tranche 2 de rénovation du Musée des Beaux-Arts.

▪ Les **cofinancements perçus par la Ville (subventions d'investissement reçues imputées au chapitre 13)**, se sont établis à hauteur de **10,184 M€** en 2021, après 2,913 M€ en 2020). Les principales recettes perçues en 2021 sur ce chapitre sont détaillées, ci-après :

<b>* Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV) : cofinancements reçus au titre :</b>	<b>7,337 M€</b>
- de l'achat en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) et de l'aménagement du Pôle culturel par la Région ;	7,000 M€
- des travaux de la rénovation du Centre d'interprétation de l'Architecture et du patrimoine : Fonds pour les restructurations de la défense (FRED), Région et DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la restauration de la partie classée Monuments Historiques – DRAC ;	0,281 M€
- de la restauration des Monuments Historiques de la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire - FNADT.	0,056 M€
<b>* Cofinancements au titre des opérations retenues par l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à savoir, notamment :</b>	<b>1,510 M€</b>
- les travaux de rénovation thermique de la piscine des Grésilles (solde), de la Maison de quartier Montchapet (solde), des groupes scolaires Lamartine et Montmuzard	0,874 M€
- le passage en leds de l'éclairage des Gymnases Chambellan, Kennedy, ainsi que des terrains du Stade Bourillot et annexe du Parc municipal des sports ;	0,200 M€
- les travaux de réfection totale de l'étanchéité de deux toitures terrasses à la Maison des Associations, des toitures-terrasses du Palais des Sports et des ateliers municipaux ;	0,175 M€
- le raccordement au réseau de chauffage urbain des groupes scolaires Dampierre, Ouest et des gymnases Marmuzots, Boivin et des Lentillères	0,114 M€
- l'aménagement de neuf espaces de fraîcheurs (installation de brumisateurs et de bornes fontaines) ;	0,104 M€
- avances sur diverses opérations	0,043 M€
<b>* Gestion connectée de l'espace public - On Dijon : cofinancements reçus de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du FEDER - Fonds européen de développement régional concernant notamment les travaux du poste de commandement centralisé, des investissements sur la radiocommunication, sur l'éclairage demeuré compétence de la Ville, sur le réseau haut débit, le stationnement intelligent et sur la sûreté des bâtiments municipaux</b>	<b>0,407 M€</b>
<b>* Construction d'un skate-park outdoor : 2èmes acomptes sur les participations de l'Etat et de la Région</b>	<b>0,383 M€</b>
<b>* Caisse d'Allocations Familiales - Financements de divers travaux dans des établissements de la petite enfance</b> (transfert du relais d'assistantes maternelles à la Maison de quartier Montchapet ; pour des travaux de rénovation des multi-accueils Balzac, Fontaine d'Ouche, Tarnier, Petit Cîteaux dans le cadre du plan rénovation des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants - EAJE 2020), pour la création des espaces temps calmes, pour l'acquisition d'un logiciel et pour le remplacement de la vaisselle jetable.	<b>0,181 M€</b>
<b>* Financements divers apportés par la Région</b> , notamment pour la rénovation des terrains du stade Bourillot et du stade Trimolet, l'aménagement des allées du cimetière des Péjoces, la mise en œuvre du Plan lumière, au titre du Fonds d'Intervention de Prévention (FIP), pour le Jardin des Sciences au titre de la convention entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et ses muséums, et pour l'acquisition d'œuvres au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) ;	<b>0,180 M€</b>

* <b>Participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)</b> pour les restaurations d'œuvres 2020-2021, la numérisation des fonds patrimoniaux de la bibliothèque municipale, ainsi que pour l'acquisition d'œuvres dans les musées au titre du FRAM ;	<b>0,136 M€</b>
* <b>Subvention exceptionnelle du Centre national du Livre</b> dédiée à soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques ;	<b>0,029 M€</b>
* <b>Participation de la Fédération française de football</b> pour la réfection des vestiaires du stade des Poussots ;	<b>0,017 M€</b>
* <b>Financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)</b> pour l'acquisition de gilets pare-balles.	<b>0,003 M€</b>

▪ **Les recettes du chapitre 204 « subventions d'équipement versées »** d'un montant à hauteur de 3,8 M€ correspondent au remboursement (reversement) à la Ville des subventions initialement versées par cette dernière à l'ex-association de la Cité de la Gastronomie et du Vin (au titre de la construction et la scénographie du Pôle culturel). En effet, pour mémoire, l'association a souhaité se désengager du projet, ce que la Ville a acté lors de son conseil municipal du 22 mars 2021. La Ville a ensuite repris le portage du projet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, d'où le reversement de ces subventions par l'association préalablement à sa dissolution.

▪ **Pour ce qui concerne le chapitre 21 « immobilisations corporelles », aucun mouvement de recettes n'a été comptabilisé en 2021. Pour mémoire, les 72 K€ imputés au CA 2020** correspondaient à la prise en compte du versement par la société publique locale « Aménagement de l'agglomération dijonnaise » (SPLAAD) du solde de clôture positif de l'opération de réhabilitation partielle du bâtiment sis 35/37 rue des Ateliers (71,6 K€).

▪ **Les recettes du chapitre 23 « immobilisations en cours » (510,4 K€ en 2021)** correspondent à des écritures comptables destinées à rectifier des immobilisations erronées.

▪ Aucun mouvement de recettes n'a été comptabilisé en 2021 au **chapitre 27 « produits des autres immobilisations financières »**.

▪ **Pour ce qui concerne le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »**, plusieurs cautions ont été encaissées pour un montant total de 2,7 K€. Pour mémoire, aucun mouvement de recettes n'a été comptabilisé en 2020.

**Par ailleurs, il est rappelé qu'aucun emprunt nouveau n'a été souscrit par la commune en 2021.**

**En d'autres termes, la totalité des investissements de la Ville a donc été autofinancée et/ou cofinancée au cours de cet exercice.**